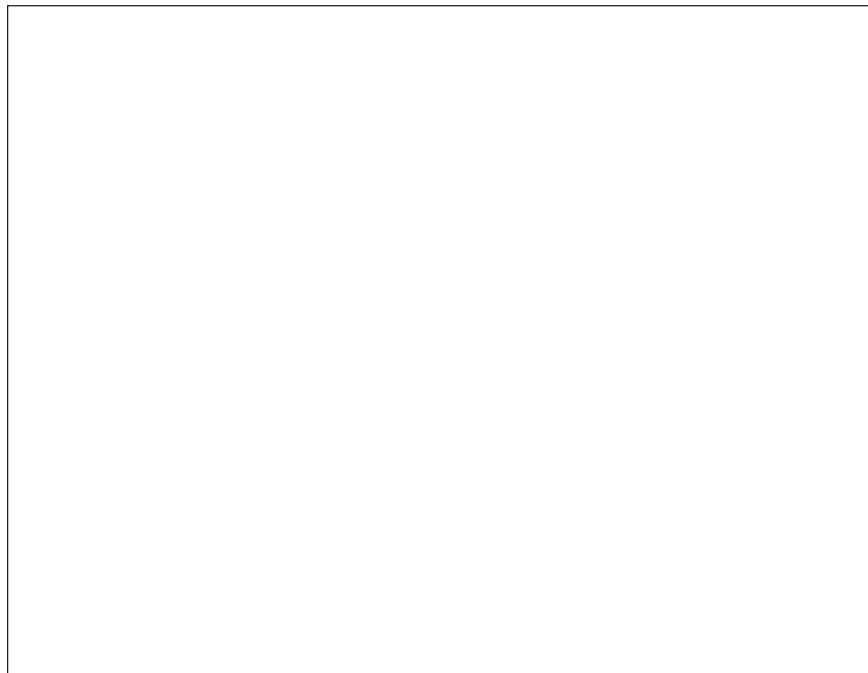


SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE



CoGestion

Aires marines protégées

Réforme de la pêche en Afrique du Sud

Organisations des communautés de pêcheurs au Pérou

La réhabilitation après le tsunami

Relations de genres au sein des communautés de pêcheurs

Brèves

Sommaire

SAMUDRA n° 42 Novembre 2005 revue de l'ICSF paraissant trois fois par an

<input type="checkbox"/>	EDITORIAL	1
<input type="checkbox"/>	NORVÈGE Marginalisées bien qu'importantes	3
<input type="checkbox"/>	ANALYSE La co-gestion : allez-y !	8
<input type="checkbox"/>	GUINÉE Poissons volés, vies volées	12
<input type="checkbox"/>	BRÉSIL Des rêves face à une dure réalité	15
<input type="checkbox"/>	AFRIQUE DU SUD Changer d'orientation ?	21
<input type="checkbox"/>	PÉROU Changement de garde	32
<input type="checkbox"/>	AFRIQUE DU SUD Rendre visibles les communautés locales	36
<input type="checkbox"/>	IMPRESSIONS S'exprimer en notre nom	41
<input type="checkbox"/>	ANALYSE Les bonnes intentions ne suffiront pas	43
<input type="checkbox"/>	COMPTE-RENDU Réfléchi, dense, intégratif	47
<input type="checkbox"/>	BRÈVES Un an après le Tsunami : Thaïlande, Australie Scandinavie, Indonésie, Malaisie, Inde	50

Le Pouvoir de la co-gestion

La co-gestion, qui devait être à l'origine un arrangement de collaboration et participation entre les gouvernements et les utilisateurs de la ressource pour partager la responsabilité de la gestion de la ressource, est de plus en plus présente comme une structure chargée de la gestion des ressources halieutiques, ceci est dû en partie également à ce qui est perçu comme un échec ou une incapacité des régimes centralisés de gestion des pêches.

Les arrangements de co-gestion peuvent être plus efficaces dans un contexte où les droits de propriété sont bien définis. Comme cela est souligné par Svein Jentoft (voir p.8), les arrangements de co-gestion dans des situations où les droits de propriété sont établis et reconnus, risquent d'être efficaces, étant donné qu'ils permettent aux communautés de contrôler l'accès, de sanctionner, et d'exclure les autres. Cependant, la structure de co-gestion a aussi un intérêt dans la pêche où les droits de propriété ne sont pas bien définis, ce qui sans aucun doute est le plus souvent le cas à travers le monde où les structures de gouvernance sont toujours très faibles. L'avantage de la co-gestion est qu'elle permet aux gouvernements et aux divers « métiers » de la pêche d'adopter et de développer des mesures appropriées pour la gestion des pêches qui peuvent diminuer les coûts et laisser espérer la réalisation de projets de gestion, dans un délai raisonnable

Au moins, c'est une façon de développer des mesures appropriées pour une meilleure gestion des pêches qui peuvent aboutir à la propriété parmi des groupes d'utilisateurs, même en l'absence de droits de propriété.

Dans la mesure où la co-gestion reconnaît la signification de la participation des utilisateurs de la ressource à tous les stades de la gestion de la ressource, c'est important. Cependant, l'expérience dans plusieurs parties du monde, indique que souvent, l'engagement du gouvernement pour favoriser la participation des usagers reste lettre morte. L'article en provenance d'Afrique du Sud (voir p.36) par exemple, souligne que trop souvent, une brève consultation remplace un engagement véritable au niveau local en ce qui concerne la prise de décisions dans la co-gestion des ressources, dans ce cas précis, la gestion des zones marines protégées (MPAS).

La co-gestion des ressources halieutiques doit assurer un engagement réel des divers « métiers » de la pêche, et la consultation de leurs représentants. En particulier, lorsque les institutions traditionnelles assurant la gestion et la résolution des conflits existent, il serait essentiel de les reconnaître et d'assurer leur intégration dans le cadre des accords de co-gestion.

Dans un effort de co-gestion, il sera également nécessaire de reconnaître d'énormes différentiels de pouvoir entre divers partenaires dans l'établissement de la co-gestion et, dans un souci d'égalité, il faudra prendre des mesures pour donner priorité aux intérêts et à la participation de ceux qui se trouvent au plus bas de la hiérarchie communautaires vivant de la pêche artisanale, et particulièrement les femmes. Inversement, il serait impératif d'œuvrer à développer la capacité de ces communautés à s'engager dans la co-gestion.

La co-gestion ne devrait pas signifier que l'on transfère tous les coûts vers les communautés locales, comme cela arrive dans certaines situations. Certains coûts devraient être pris en charges par l'Etat, comme, par exemple, les dépenses liées à l'application effective des sanctions, ainsi que pour lutter contre les tentatives d'empiétements par les flottes industrielles, de gros tonnages et mécanisées. Le but recherché n'est pas « moins » d'Etat, mais un Etat plus réceptif, plus efficace, et plus responsable.

Finalement, dans le contexte où tant de projets de co-gestion sont soutenus par des donateurs travaillant dans des lieux précis, avec les communautés locales, il y a un risque d'une approche fragmentée de la gestion de la ressource. Cela n'aurait aucun sens si les communautés et les pouvoirs locaux devaient gérer des zones limitrophes, alors que les flottes industrielles de gros tonnages et mécanisées continuent à pêcher en toute impunité, juste à proximité des zones gérées (sous cette forme). Les accords de co-gestion doivent être mis en œuvre à un niveau plus large, en prenant compte les écosystèmes naturels, en intégrant les pêches à petite et grande échelle.

Un rôle important, cependant, marginalisées

Pourquoi y a-t-il si peu de femmes marins-pêcheurs à être inscrites maritimes en Norvège, et quelles pourraient en être les conséquences?

La pêche en Norvège est—et a été—une activité essentiellement réservée aux hommes, avec seulement quelques femmes travaillant à bord des bateaux de pêche. Le nombre total de femmes marins-pêcheurs, ainsi que d'hommes, a diminué de façon considérable après le moratoire sur la morue en 89, et l'introduction du système de quotas en 1990. Le tableau sur la page suivante illustre ce déclin.

D'après ce tableau, le nombre de femmes marins-pêcheurs inscrites maritimes en tant que pêcheurs à temps complet a diminué de presque 50% ces cinq dernières années, tandis que le nombre de femmes pêcheurs à temps partiel semble être plus stable, quoique sujet à certaines variations. Le tableau montre également qu'entre 1988 et 1998, le nombre de femmes marins-pêcheurs a été relativement stable, tandis que le nombre de marins-pêcheurs hommes a diminué tout au long de cette période, mais à un taux plus élevé après 1990. Une telle diminution en dit long sur l'évolution du secteur de la pêche.

Dans cet article, j'approfondirai les raisons pour lesquelles il y a si peu de femmes dans le secteur de la pêche, et j'établirai un rapport entre ce phénomène et la réglementation de la pêche Norvégienne. Finalement, j'essaierai également d'expliquer comment la situation a évolué pour les hommes, et je soulignerai quelques changements sociaux et culturels que pourraient rencontrer les communautés de pêcheurs. A la suite du moratoire, et les premières années où le système des quotas s'est mis en place, la Norvège avait le plus grand nombre de femmes marins pêcheurs

inscrites maritimes, depuis que les femmes avaient la possibilité d'y accéder. Ces femmes travaillaient sur de gros bateaux-usines à la fabrication de filets de poisson, ainsi que sur des bateaux plus petits à l'échelle de la pêche Norvégienne. Au Finmark, une des régions de Norvège où l'activité économique dépend le plus de la pêche, je ne connais qu'une femme qui soit patron sur son propre bateau de 14.98 m de long, et qui ait son propre équipage. Il faut noter, cependant, qu'au cours de l'histoire de la Norvège, les femmes ont participé aux activités liées à la pêche à terre, en tant que femmes, filles, parentes et voisines, sans avoir été officiellement inscrites maritimes. Même aujourd'hui, les femmes travaillent sur le rivage ou à terre, effectuant des tâches qui ont contribué au développement d'une pêche efficace.

Il faudrait aussi noter que seul un petit nombre de femmes possèdent officiellement des bateaux. Par exemple, en Août 2004, seules 181 femmes possédaient plus de 50% des parts sur des bateaux de pêche, alors que 296 femmes en possédaient moins de 50%. A Nordkapp, situé près de très riches bancs de morue, une seule femme était inscrite maritime comme seule propriétaire d'un bateau de 5.1m de long, alors que d'autres n'étaient qu'actionnaires, et possédaient des parts dans des sociétés propriétaires de bateaux de pêche. Lorsque l'on voit qu'il y a 8,184 inscrits maritimes incluant des bateaux de tailles différentes pour l'ensemble de la Norvège, le nombre de femmes patrons pêcheurs est vraiment très réduit.

La pêche Norvégienne est fortement réglementée par toutes sortes de lois, telles

Tableau
 Nombre de pêcheurs (hommes et femmes) à temps complet
 et temps partiel en Norvège - 1983-2004

Année	Temps plein				Temps partiel				Total
	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	
1983	182	0.64	22,273	78.69	106	0.37	5,743	20.29	28,304
1988	575	1.96	21,473	73.14	102	0.35	7,200	24.52	29,539
1990	554	2.01	19,921	72.39	112	0.41	6,931	25.19	27,518
1993	572	2.26	18,500	73.21	105	0.42	6,219	24.61	25,269
1998	530	2.49	14,611	68.60	166	0.78	5,991	28.13	21,298
2003	283	1.64	12,957	75.31	130	0.76	2,835	22.29	17,205
2004	281	1.81	12,396	79.53	114	0.73	2,795	17.93	15,586

que le « Raw Fish Act », « le Participation Act » et « Act of Fishing in Salt Water », pour n'en mentionner que certaines. Pour être inscrit maritime en tant que pêcheur, il faut envoyer une demande au « Directorate of Fishing ». Pour être accepté comme pêcheur à plein temps, il faut tirer 60% de ses revenus de la pêche, et passer au moins 20 semaines en mer par an.

Différents critères

Les critères pour les pêcheurs à temps partiel sont différents. Ils peuvent déclarer les revenus d'une activité menée à terre, et passer moins de temps en mer. Pour acheter un bateau de pêche ainsi qu'un quota, on doit avoir été pêcheur déclaré pendant au moins un an. Outre ces réglementations, il y a des règles spécifiques pour acheter et vendre des bateaux avec parts de quotas, en fonction du lieu où l'on vit.

Eva Munk-Madsen déclarait, il y a quelques années, qu'une ressource qui était propriété commune et ouverte « à tous » est devenue—avec le système de quotas—inaccessible à la plupart des femmes—c'est-à-dire, d'après elle, à peu près la moitié de la population vivant de la pêche. Face au nombre très faible de femmes marins-pêcheurs et propriétaires, et du fait que les femmes en 1994 possédaient 192 des 16 216 parts de quotas, Munk-Madsen concluait que les quotas sont devenus de fait le « droit de propriété des hommes. » Depuis que

Munk-Madsen a présenté ses travaux, il y a encore moins de femmes inscrites maritimes et, en conséquence, moins de femmes ayant accès aux quotas. Il y a eu plusieurs exemples de veuves qui ont dû vendre leur bateau ainsi que les quotas, même lorsqu'elles voulaient les garder et se mettre à la pêche—tout simplement parce qu'elles n'étaient pas considérées comme « pêcheurs » d'après les lois Norvégiennes qui réglementent la pêche. Ceci a été le cas, même si la femme avait accompli suffisamment de travail lié à la pêche, sans rémunération, et avait participé à l'entretien du bateau. Des cas de divorces illustrent également le déséquilibre entre hommes et femmes, lorsque les quotas et d'autres formes d'investissements en capital sont concernés. Comme peu de femmes ont droit aux quotas en Norvège, elles sont effectivement un groupe marginalisé dans la pêche Norvégienne, avec un accès limité aux ressources que les pêcheries peuvent représenter. Pourquoi y a-t-il si peu de femmes marins-pêcheurs inscrites maritimes en Norvège ? C'est une question que je me suis souvent posée, étant donné que la Norvège est un pays connu pour sa législation favorisant l'égalité des sexes. Je vais suggérer quelques explications possibles. Tout d'abord, il est important de rappeler que la majorité des femmes dans les familles de marins-pêcheurs ont, pendant des siècles, travaillé sur la côte en relation avec les bateaux de pêche, et de manière significative. Cependant, dans la plupart

des cas, ce travail n'a pas été pris en considération, que ce soit par les autorités, ou par les services de l'emploi. Cela n'étant pas considéré comme un travail qui permette l'adhésion à un syndicat de marins-pêcheurs, ou reconnu par les institutions chargées de la gestion de la ressource. Les institutions en charge des pêches et de la réglementation au-delà de la communauté de base, sont toujours restées, ainsi, le domaine des hommes. Ces dernières années, on a vu davantage de femmes prendre part aux activités de capture, et s'associer à leur mari. Certaines d'entre elles sont inscrites maritimes et bénéficient d'un statut officiel. D'autres sont des membres actifs du syndicat des marins-pêcheurs. Cependant, les syndicats et les associations ne prennent pas en compte des questions qui touchent aux femmes en particulier, de même qu'ils ne reconnaissent pas la contribution des femmes à la production de poisson.

Livres blancs

Ce manque d'intérêt se reflète dans les livres blancs sur la pêche. Les problèmes concernant le secteur de la pêche sont rarement soulevés dans les livres blancs Norvégiens traitant de l'égalité des sexes. Par contre, le livre blanc élaboré par le « Parlement Sami » en 2004, fait état de la participation des femmes dans la pêche, et la politique des pêches y est longuement évoquée.

Le système de quotas n'a pas facilité les choses pour la grande majorité des femmes et des hommes travaillant dans le secteur de la pêche en Norvège. Même si seulement quelques femmes pêchaient avant que le système de quotas ne soit lancé, elles pouvaient, sous certaines conditions, continuer à posséder un bateau ou le louer si leur mari était décédé. Ceci est pratiquement impossible de nos jours, puisqu'une veuve a rarement droit aux quotas. Il est évident qu'un bateau sans droits de pêche n'a que peu de valeur. Aujourd'hui, même un vieux bateau peu atteindre un bon prix grâce aux quotas qu'il possède. Ainsi, sur le marché, il n'y a pas que la production de poissons qui a une valeur marchande, mais il y a aussi les droits de pêche à travers le système des quotas.

Si on examine comment cela fonctionne—dans le cas de la

Norvège—on découvre que cela consiste en une série de décisions, de règles et de règlements très compliqués à de nombreux niveaux, de telle sorte qu'il est difficile de se faire une vue d'ensemble complète. Pour la plupart des gens, le système de quotas semble résulter d'une procédure lourde et plutôt complexe, anonyme. La politique des pêches et la question des quotas restent toujours le domaine des hommes, étant donné qu'il y a très peu de femmes dans les instances qui prennent les décisions les plus importantes. La Commission des Pêches russo-norvégienne qui décide des prises totales de morue autorisées (TAC) dans la mer de Barents est un exemple prouvant que l'équilibre entre les sexes est très inégal. En 2004, y siégeaient quatre femmes et 24 hommes de Norvège et le même nombre d'hommes et de femmes côté Russe. Ils se réunirent pour négocier le TAC pour le stock de morue dans la mer de Barents. Un autre exemple au niveau national est le comité qui donne son avis sur le montant des quotas. Ce comité a toujours compté un nombre très faible de femmes.

Ces deux comités importants ont demandé à ne pas être soumis à la loi sur l'égalité des sexes qui exige une participation de 40% des femmes au sein des comités publics. Ils jouent sur le fait que les organisations de pêcheurs ont peu de femmes parmi leurs membres. Les représentants du ministère de la pêche affirment également que peu de femmes s'y intéressent et sont éligibles à de tels postes. Une telle vision reflète l'attitude du Ministère sur le fait de savoir qui devrait être considéré comme expert en matière de pêche, et qui devrait occuper des postes particuliers. Il en résulte que les femmes ont peu de poids lorsque la question des quotas est discutée au point de vue politique. Certains ont essayé d'influencer cette politique, par exemple, le comité qui conseille le Ministère en ce qui concerne les stocks de poissons. La politique des pêches et celle de la gestion de la ressource, sont des domaines où quelques hommes ont toujours le pouvoir de définir le programme d'action. Le système des quotas et le débat autour de ce système peuvent donc être vus comme un symbole très fort du maintien du pouvoir des hommes en matière de politique des pêches, et de l'hégémonie de

certains d'entre eux. Certains disent que la position des femmes en ce qui concerne les prises de décision dans le secteur de la pêche reflète simplement leur position dans la société en général. Ceci pourrait bien avoir été le cas, rien qu'en prenant en considération le nombre de femmes inscrites maritimes. Cependant, si nous considérons aussi le nombre de femmes qui travaillent aux côtés des hommes, souvent en tant qu'épouses, je dirais plutôt que la politique des pêches Norvégienne se trouve face à un déficit démocratique.

Il faudrait cependant mentionner que, même si on prête peu d'attention aux femmes par rapport aux questions de la ressource, le sujet de la place des femmes a été de temps en temps à l'ordre du jour du programme d'action de la politique des pêches. Dans les années 70 et 80, les étudiants et les chercheurs, ainsi que des membres des Associations de Femmes de Pêcheurs avaient soulevé des questions relatives aux femmes dans la pêche, dans les communautés de pêcheurs, ainsi que l'influence des femmes sur la politique des pêches. L'Association des Femmes Pêcheurs mettait aussi l'accent sur l'amélioration des conditions de vie et les questions culturelles. L'association était une des seules à mettre le problème de la sécurité en mer à l'ordre du jour. Les femmes de la côte proche de Srya, dans le Finnmark allèrent sur les barricades en 1989, après

que le moratoire fut déclaré, et essayèrent de faire pression sur les décisions politiques. Les femmes membres d'associations environnementales et du Parlement Sami ont été parmi celles qui ont essayé d'influencer le comité national chargé des discussions sur les quotas.

Les projets des femmes

Certaines des actions menées dans les années 1980 ont eu pour résultat la création du Comité des Femmes dans la pêche industrielle. Ce comité a permis aux femmes vivant dans les communautés côtières, et celles des différents secteurs des pêches d'apparaître dans les programmes concernant la pêche ; il essayait de défendre les femmes et leurs projets de différentes façons. Cependant, il n'était pas considéré comme une institution politique, et avait peu d'influence sur la politique de gestion de la ressource. Le comité a existé jusqu'en 2000, date à laquelle le Ministère de la Mer a cessé toute aide financière.

Ces dernières années, les femmes de la région de Lofoten ont essayé d'attirer davantage l'attention sur l'importance de la pêche côtière à travers les médias et en faisant circuler des pétitions. Les femmes membres du Parlement ont attiré l'attention sur les questions liées à la ressource, de la même façon que leurs collègues du Parlement Sami l'avaient fait. Elles sont à l'origine du livre blanc, abordant le problème de l'égalité des sexes

mentionné plus haut. Malgré de tels efforts, la situation des femmes, les défis dans la pêche et les communautés de pêcheurs, et le manque de recrutement dans beaucoup de secteurs de la pêche sont des sujets qu'il est difficile de mettre à l'ordre du jour du programme politique de ce nouveau millénaire.

Une chose est sûre, la situation des hommes a subi également beaucoup de changements. Dans une communauté, au Finmark, il y a à peu près 20 bateaux, 20 marins pêcheurs inscrits maritimes locaux et non locaux, parmi lesquels il y a 3 femmes. Ils ont tous plus de 30 ans. La majorité d'entre eux a plus de 40 ans. Quatre armateurs ou entreprises possèdent la moitié de ces bateaux et des quotas. Le nombre de quotas dépasse le nombre de bateaux utilisés tous les jours pour la pêche. Ceci est possible du fait des nouveaux arrangements qui viennent d'être adoptés disant que l'on peut transférer un quota d'un bateau à un autre s'il s'agit du même type de bateau de 10 à 15m, ceci pour une période limitée. Deux des armateurs se sont organisés en compagnies privées, tandis que deux autres ont leur propre entreprise, le modèle de propriété qui prévaut traditionnellement dans cette région.

Nous observons une concentration dans la possession des bateaux et quotas, et un changement dans le type de propriété : quelques pêcheurs essaient de réussir dans ce domaine en obtenant davantage de quotas, d'autres s'en sortent avec un bateau et un quota, et d'autres abandonnent cette activité. Le « déficit » de jeunes choisissant ce métier est évident, et de moins en moins de gens dans cette région travaillent dans la pêche.

Des liens très ténus

De nos jours, de plus en plus de femmes vivant sur le littoral Norvégien ont un lien de plus en plus ténu avec la pêche, le travail du poisson et sa transformation en général, comparé à la situation d'il y a quelques années où les femmes y participaient activement et fournissaient un travail énorme. Aujourd'hui, elles peuvent conseiller ou participer à la gestion financière de l'entreprise de leur mari. La majorité des femmes est employée en dehors du secteur de la

pêche, par exemple dans l'enseignement ou dans d'autres emplois publics ou privés, étant donné que le travail lié à la pêche s'est effondré en Norvège.

Les jeunes quittent les villages côtiers. Les jeunes et les femmes sont les principaux perdants en ce qui concerne les emplois liés à la pêche.

Mais il y a d'autres considérations à prendre en compte. Lorsque les femmes quittent le secteur de la pêche, les foyers liés aux activités de pêche semblent se fragiliser ou simplement disparaître. Lorsque c'est le cas, la pêche en tant que mode de vie pour les hommes, les femmes et les enfants, se fragilise également. Lorsque cela se produit, la population diminue dans les villages de pêcheurs. Ces tendances ont aussi une conséquence sur les hommes—en particulier ceux qui ne sont pas disposés à entrer en compétition pour gagner davantage de quotas—ainsi que pour les jeunes femmes et hommes qui, à l'avenir, aimeraient travailler dans la pêche et vivre dans des communautés de pêcheurs.

A moins de réussir à transformer la politique libérale des ressources fondée sur le marché, et l'hégémonie masculine dans la majorité des institutions liées à la pêche, toute la population dépendante de la pêche sera perdante. ❗

Cet article, de Siri Gerrard (srig@sv.uit.no) de l'université de Tromsø, est basé sur des informations collectées pour le projet « Une culture côtière durable » financé par le Conseil de Recherche Norvégien et l'Université de Tromsø

La co-gestion

«Allez-y !»

Les droits de propriété et la co-gestion pourraient se conjuguer pour améliorer la gestion de la pêche artisanale

Cet article essaie de rapprocher deux discours séparés, mais qui se recoupent potentiellement sur la gestion des pêches—celui sur les droits de propriété, et l'autre sur la co-gestion. Le discours sur les droits de propriété traite de la réglementation de l'accès à la ressource, l'efficacité économique, et la rente. Le discours sur la co-gestion se focalise avant tout sur les prises de décision, l'investissement des acteurs et la démocratie participative.

Cependant, les deux discours ont tendance à converger sur un point important : le pouvoir. Tout d'abord, les droits de propriété entraînent le droit d'interdire à quelqu'un l'accès aux ressources halieutiques.

Dans le deuxième cas, la co-gestion concerne le pouvoir de définir les règles d'accès : qui pourrait décider des règles de gestion des pêches, entre autres ? Habituellement, un droit de propriété implique le pouvoir d'établir les règles. Ainsi, nous considérons que l'un est la conséquence de l'autre.

Par exemple, un régime de co-gestion devrait s'appuyer et se baser sur le droit de propriété, ou, à l'inverse, la co-gestion s'accompagne d'un droit de propriété particulier. Dans cet article, je démontre que ce n'est pas nécessaire, ni pour l'un, ni pour l'autre. Premièrement, je parlerai des droits de propriété. Puis, je définirai ce qu'est la co-gestion. En dernier lieu, je démontrerai qu'ils peuvent se conjuguer pour améliorer la gestion des pêches dans l'intérêt de la pêche artisanale

Il faut souligner une chose importante à propos d'un droit de propriété : c'est essentiellement une relation sociale. Il établit la position d'un détenteur d'un certain bien face à la position d'autres

prétendants au même bien. Un propriétaire peut légalement refuser à d'autres la possibilité de jouir de ce bien, ou des avantages qui en découlent. En clair, le rapport clef de propriété n'est pas entre les droits qui existent entre le détenteur et la chose elle-même, mais entre les gens : le propriétaire et le non propriétaire.

Etant donné que le détenteur de droits peut effectivement en refuser l'accès et l'utilisation à d'autres, il ou elle est aussi celui ou celle qui détient le pouvoir.

Pas étonnant que Karl Marx voyait les droits de propriété comme la structure des relations entre les classes sociales, et faisant de la classe sociale un instrument de pouvoir et d'exploitation, et une source d'inégalité. De même, Pierre Proudhon, l'anarchiste français du 19ème siècle fit cette déclaration célèbre : « La propriété, c'est le vol ». C'est aussi pourquoi la question des droits de propriété rend les systèmes de gestion des pêches si sujet à controverses, et la raison pour laquelle les pêcheurs artisans protestent contre la privatisation.

Nul doute, les droits de propriété sont utiles dans la gestion des pêches. L'absence de droits de propriété met en danger la ressource. Mais la propriété existe sous différentes formes. Un industriel privé peut posséder des droits, de même que des états et des communautés.

La question est de savoir quels différents droits de propriété sont adaptés à la gestion des pêches. On dit souvent que l'Etat est maladroit. Ainsi, il n'est pas en mesure d'utiliser pleinement le pouvoir dont il est investi en tant que propriétaire, et de gérer la diversité, la complexité, et les situations qui exigent beaucoup de

connaissances détaillées du terrain et des mécanismes de gestion très au point.

Quotas transférables

D'un autre côté, la propriété privée met les communautés en danger car elle incite les individus à se préoccuper davantage d'eux-mêmes que des membres de leur communauté et des endroits où ils sont nés. Ainsi, dans beaucoup de parties du monde, les systèmes de quotas individuels transférables (QIT) ont abouti à la concentration de droits de pêche, et donc à une augmentation des prises dans les mains de quelques personnes, alors que les communautés et les pêcheurs artisans ont été empêchés d'accéder aux ressources.

Les droits de propriété accordés aux communautés constituent une alternative qui a été largement ignorée des théories et pratiques de gestion des pêches modernes. Au lieu de cela, la gestion des pêches a été vue comme une relation entre l'État et l'individu, sans aucune médiation entre les deux, rôle que pourrait avoir la communauté. Dans ce système, l'individu se retrouve passivement au bout de la chaîne de gestion, donnant à l'Etat le rôle de patron. Ce système a également ses bases idéologiques, mettant en valeur la suprématie du marché et l'infériorité de la communauté.

Il est important de souligner qu'il existe toute une série de droits de propriété et

que la propriété d'un individu ou celle d'un état ne sont pas le seul remède aux problèmes qui concernent le libre accès à la ressource. Je me permets de souligner, parce que c'est lié à la co-gestion, que les systèmes de libre accès se présentent sous des formes diverses, et qu'ils n'impliquent pas nécessairement une pêche dénuée de toute réglementation.

De plus, les gestionnaires se trouvent rarement dans une situation où ils peuvent simplement choisir entre un système de droits de propriété ou un autre, comme s'ils étaient à l'étalage d'un magasin. Dans la vie réelle, la réforme des droits de propriété implique que l'on passe d'une forme à l'autre. On ne commence jamais par une page vierge, se débarrasser de l'ancien système peut être aussi difficile que d'en mettre un nouveau sur pied.

Il y a beaucoup d'explications à cela, l'une d'elles est que, après un certain temps, les droits de propriété, comme les institutions en général, acquièrent un statut de réalité objective—they s'apparentent à la nature. On les considère comme faisant partie du décor, et on ne peut pas imaginer comment la vie et la société auraient été sans eux. Une autre raison est que, en ce qui concerne les droits de propriété, comme Proudhon y faisait allusion, il y a toujours des gagnants et des perdants. Il est de l'intérêt des gagnants, et il est en leur pouvoir de maintenir le

système tel qu'il est. Ainsi, les réformes des droits de propriété sont constamment entachées de conflits sociaux, comme l'histoire nous l'a montré à maintes reprises.

Je pense qu'il nous faut se pencher davantage sur la question de la réforme des droits de propriété. Nous savons assez bien comment les systèmes de droits de propriété fonctionnent dans le secteur de la pêche, quels sont les problèmes et les avantages, ce qu'ils font et ne font pas. On a porté beaucoup moins d'attention sur la manière dont on passe d'un système à l'autre, et dans quelles conditions des changements de systèmes ont lieu.

La propriété des communautés

Je pense qu'il est beaucoup plus facile de passer de la propriété d'une communauté ou d'un Etat à une propriété privée que le contraire. Ce n'est pas pour rien que la propriété privée est inscrite dans la constitution de nombreux pays, alors que la propriété d'une communauté ne l'est pas. C'est aussi pour cette raison qu'il semble que la privatisation des ressources marines—telle qu'au sein des systèmes de quotas—est un processus irréversible. Une fois que les droits aux quotas sont privatisés, on ne peut plus revenir en arrière. Ils produisent ce que les sociologues appellent « path dependency » (la voie vers la dépendance)

La réforme des droits de propriété ne devrait pas se faire facilement et en un tour de main. Ils changent profondément les relations sociales et ont un impact sur la manière dont le milieu de la pêche fonctionne. Ils ont des implications qui ne sont pas toujours faciles à prévoir, sur les structures du pouvoir, les schémas d'installation, et sur les valeurs sociales. Le risque est de renforcer le pouvoir des groupes sociaux favorisés. Donc, il ne faut rien faire qu'on puisse un jour regretter.

La co-gestion peut être définie comme un processus fait en collaboration et avec la participation de tous les acteurs, pour une réglementation des prises de décision entre représentants d'usagers, agences gouvernementales, organismes de recherche, et autres partenaires. Le partage du pouvoir et le partenariat sont des éléments essentiels.

La co-gestion a la responsabilité et la charge de fonctions régulatrices qui ne sont pas du ressort du gouvernement, par exemple, au sein d'organisations d'usagers ou de co-opératives de pêcheurs au niveau national, régional et/ou d'une communauté. La co-gestion ne laisse pas la prise de décision aux caprices du marché, mais s'appuie lourdement, pas entièrement, sur les forces et les capacités de la société civile. Si nous nous représentons les relations qui existent dans la gestion des pêches sous forme de triangle, avec l'Etat au sommet, le marché

dans l'angle à gauche, et la société civile en bas, à droite, la co-gestion se situerait juste au milieu.

Je pense que les droits communautaires sont particulièrement efficaces comme outils de co-gestion. Les droits de propriété communaux ou collectifs appliqués dans la mise en œuvre du système de co-gestion ont plus de force et d'autorité. Cela permet au système de co-gestion de contrôler l'accès à la ressource, cela lui donne le droit de sanctionner, et finalement d'exclure. Un système qui jouit de ce pouvoir pourrait « ceteris paribus » être plus efficace que celui qui ne disposerait pas de ce levier. Un système de co-gestion opérant dans le cadre d'une propriété d'Etat, d'une propriété privée, ou d'un système de libre accès, n'aurait normalement pas le droit de sanctionner par l'exclusion. Il ne peut s'appuyer que sur la persuasion, et la condamnation morale.

Ainsi, un système de co-gestion fondé sur l'un de ces trois types de droits de propriété est vulnérable à l'itinérance, étant donné que ses membres auraient toujours une alternative de sortie. Si les membres ne sont pas d'accord avec la décision collective, ils peuvent simplement opter pour une démarche en solo. Dans un système de co-gestion régi par un droit de propriété communautaire, les gens devraient exprimer leur désaccord. S'il leur arrivait de ne pas se conformer aux règles fixées par l'autorité de la co-gestion, ils risqueraient d'être pénalisés, non seulement par une condamnation morale, mais aussi en perdant accès à la ressource.

Il faut noter que cela ne signifie pas que la co-gestion ne peut pas fonctionner sans conditions idéales. Dans beaucoup de pays, on voit des systèmes de co-gestion bien fonctionner avec des droits de propriété autres que des droits communaux. Si la co-gestion ne pouvait fonctionner que dans des circonstances idéales, cela ne vaudrait pas la peine de se battre pour elle. Cela ne fonctionnerait que dans des cas exceptionnels.

Etant donné que la co-gestion peut fonctionner quelle que soit la forme de droit de propriété, il n'y a pas de raisons

d'attendre la restructuration de droits de propriété pour lancer une réforme de la gestion. Cette première réforme est en général plus difficile à entreprendre que la seconde, étant donné qu'elle a tendance à provoquer le pouvoir. Comparativement, la co-gestion nécessite une réforme administrative qui, dans beaucoup de cas, ne demande pas plus qu'une réorganisation minimale des limites administratives, de la redistribution des fonctions de gestion, et du réajustement de routines procéduriales. La réforme des droits de propriété est plus conséquente, étant donné qu'elle change des relations sociales de base de façon durable, comme nous l'avons mentionné plus haut. Ainsi, elle a tendance à être controversée et plus conflictuelle.

Les réformes de co-gestion et de droits de propriété pourraient certainement mutuellement se renforcer et devraient, si possible, être intégrées comme faisant partie du même processus. Cependant, il n'est pas nécessaire que cela se fasse en même temps. Une réforme pourrait se faire indépendamment de l'autre. La co-gestion pourrait être initiée et appliquée à court terme, tandis que la transformation des droits de propriété pourrait être un projet à plus long terme. Si on trouvait des obstacles à la mise en place de l'un, cela ne veut pas dire qu'on ne puisse pas réussir avec l'autre. Voici ce que je conseille en ce qui concerne la pêche artisanale : si vous voulez la co-gestion : allez-y ! Il ne faut pas attendre la révolution.

Cet article de Svein Jentoft (svein.jentoft@nfh.uit.no) de MAREMA/ Centre de Gestion des Ressources Marines, Collège Norvégien des sciences halieutiques, Université de Tromsø, Norvège est basé sur une présentation faite à l'atelier organisé par ICSF-CEDEPESCA sur «La Reconnaissance des Droits de Pêche et l'Accès aux Ressources Marines : Conditions pour une Pêche Durable en Amérique Latine». Santa Clara del Mar, Argentine, Mars 1-4, 2005

Pêche illégale

Poisson volé, vies volées

Les opérations de pêche illicite
représentent un énorme gâchis

En Juillet 2005, en Guinée, Baillo Seck, inspecteur des pêches, perdait la vie lors d'une sortie visant à arrêter un bateau pêchant illégalement. Quelques mois plus tôt, c'était tout l'équipage d'une pirogue artisanale qui coulait lors d'une telle rencontre. Des quatre membres d'équipage, un seul pêcheur, Almany Camara, a survécu, après être resté trois jours dans l'eau, s'agrippant à quelques débris en espérant les secours. La pêche illégale en Guinée vole non seulement le poisson des Guinéens mais aussi leurs vies. La Guinée possède de riches ressources halieutiques: crevettes, céphalopodes, poissons pélagiques. Comme le proverbial effet du pot de miel sur les abeilles, ces ressources attirent toutes sortes de bateaux de pêche, incluant ceux qui pratiquent la pêche illégale, Non déclarée, Non réglementée. En 2001, un rapport de Greenpeace sur des observations en mer faites dans la ZEE guinéenne a montré que 34 des 92 bateaux observés (36%) pêchaient illégalement, la plupart dans la zone officiellement réservée à la pêche artisanale, qui leur est interdite.

Ces activités illégales, en particulier par des chalutiers coréens qui pêchent les otholites ont été dénoncées depuis plusieurs années, particulièrement par les pêcheurs artisans guinéens. Issiaga Daffé, Président de l'organisation nationale guinéenne de pêcheurs artisans UNPAG, expliquait: *«les incursions illégales de chalutiers dans la zone côtière guinéenne sont les pratiques les plus destructrices pour nos ressources et pour nos communautés de pêcheurs. Ces incursions ont pour résultat non seulement la dégradation de nos côtes; mais aussi, particulièrement lorsqu'elles se passent de nuit, les collisions avec les pirogues artisanales, amenant des pertes de matériel ainsi que des pêcheurs blessés»*. Quelques

uns des pêcheurs, qui ont essayé de discuter avec les équipages de ces bateaux illégaux, ont parfois été accueillis par des armes à feu ou même de l'eau bouillante jetée sur les pirogues.

En Mai 2005, une visite sur le terrain a été organisée conjointement par deux ONG européennes, EIF et CAPE, en collaboration avec l'association guinéenne ADEPEG-CPA. Plusieurs ports et base de surveillance ont été visités le long de la côte guinéenne, mettant en évidence l'étendue de la pêche illégale et la nécessité urgente de soutenir les programmes de surveillance. En dépit du manque de moyens, un total de 19 bateaux avait été arrêté durant les premiers six mois de 2005 par les autorités guinéennes. Huit d'entre eux pêchaient sans licence, quatre pêchaient dans la zone de pêche réservée aux artisans et six utilisaient des engins de pêche prohibés. Un examen attentif de l'enregistrement et des propriétaires de ces bateaux montre que beaucoup avaient une longue histoire de pêche illégale dans les eaux guinéennes, et étaient bien connus des services de surveillance.

Des changements de noms et de pavillon sont monnaie courante pour les adeptes de la pêche illégale et certains bateaux ont même une double identité - utilisant un nom ou un pavillon lorsqu'ils pêchent en Guinée et un autre nom lorsqu'ils arrivent au port de débarquement. Un rapport de juillet 2005, produit par l'organisation MRAG, basée à Londres, estime que la valeur du «poisson volé» dans les eaux guinéennes, pour la période 2003 - 2004, est aux alentours de 110 millions de dollars US.

Tonnage de complaisance

Si les activités de pêche illégale sont celles dont les dommages immédiats sont les plus visibles, elles ne sont pas les seules.

Jusqu'à il y a peu, la fraude était importante aussi concernant les débarquements obligatoires.

Mamayawa Sandouno, Inspectrice Générale du Ministère de la Pêche de Guinée, explique: *«les bateaux pêchant dans la zone guinéenne doivent débarquer une partie de leurs prises au prorata de leur tonnage (exprimé en TJB). Mais, jusqu'à récemment, les tonnages de référence utilisés étaient appelés «TJB consensuels». Ces tonnages consensuels ne reflétaient pas le tonnage réel du bateau. Pour faire face à ce problème, l'administration guinéenne a obtenu une information auprès du registre Lloyds concernant le tonnage réel de ces bateaux, et utilise maintenant ces TJB réels pour calculer les débarquements obligatoires. Depuis que ces changements ont été introduits, la conséquence a été une augmentation des volumes débarqués de 30 à 40 %».*

Un autre aspect des activités de pêche en Guinée qui mène à une sous déclaration ou non déclaration des captures sont les activités des «bateaux collecteurs».

Ces bateaux collectent les prises accessoires des bateaux industriels et les amènent près des côtes où les pirogues artisanales les récupèrent et les débarquent à terre. L'origine de ces prises accessoires est inconnue, et on soupçonne que ces bateaux collecteurs sont un moyen

de blanchir des captures de bateaux pêchant illégalement.

La surveillance participative: une histoire à succès...

Etant donné l'échelle des activités de pêche illégale dans la zone normalement réservée aux pêcheurs artisans (12 miles nautiques et jusqu'à 20 m de fond), les autorités guinéennes, avec l'appui du SFLP (Programme Pêche pour des moyens d'existence durable) initiait, en 2000, un projet pilote de deux ans pour la surveillance participative. A travers ce projet pilote, les pêcheurs artisans rapportaient aux inspecteurs du CNSP (Centre National de Surveillance des Pêches) des informations en temps réel à partir de leurs observations en mer.

Suivant les rapports locaux, à la fin du projet pilote, les incursions de chalutiers dans la zone artisanale avaient diminué de 60%. Et cela, alors même que le système avait un rayon d'action limité: il ne pouvait être appliqué que dans les zones où existaient des bases de surveillance, étant donné que l'intervention des bateaux de patrouille était nécessaire pour l'arrestation des bateaux pêchant illégalement, et une certaine infrastructure était nécessaire pour la formation des pêcheurs. Mais le succès de cette méthode participative était dû, notamment, au fait que les bateaux pêchant illégalement ne sont pas aussi

soupçonneux vis-à-vis des pirogues qu'ils ne le sont des bateaux officiels de surveillance.

En dépit de son succès, le soutien financier des organisations étrangères a stoppé en 2003. Les impacts n'ont pas été longs à se faire sentir: les activités de surveillance participative ont fortement diminué, et l'équipement n'est plus fonctionnel. Lors de la visite sur le terrain, l'équipe EIJ/CAPE a observé, par exemple, que la base de surveillance de Kamsar, au nord de la Guinée, à la frontière de la Guinée Bissau, est localisée à plusieurs kilomètres de la mer, ce qui pose problème quand une intervention d'urgence en mer est nécessaire. Lors de la visite, près de deux heures furent nécessaires pour amener le bateau de surveillance à la plage. Au moment de la visite, il n'y avait aucun moyen de communication à bord du bateau de surveillance. Les pêcheurs n'ont actuellement plus de radios pour pouvoir informer le bateau de patrouille ou la station de surveillance des infractions qui se déroulent sous leurs yeux.

Dans une autre base de surveillance visitée, à Bongolon, le bateau de surveillance est en mauvais état, et les moteurs sont en panne. Les pièces détachées sont difficiles à obtenir, ainsi que l'essence. La pompe à essence la plus proche est à 20 km. L'équipement de communication a été endommagé par l'eau de mer et la base ne possède pas de radar fonctionnel, et ne peut pas réagir rapidement à une information reçue concernant une infraction.

En conclusion

Comme beaucoup de projets de développement dans les pays du Sud, le projet de surveillance en Guinée n'a pas mis suffisamment l'accent sur les besoins à long terme en termes de formation, ainsi que sur les besoins de réparation et d'entretien des équipements.

De façon générale, la plupart des agences de financement et des gouvernements investissent dans de coûteux équipements de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS).

En dépit de ces investissements, dans de nombreux pays en développement, la

situation n'a pas notablement évolué de manière favorable, et, dans certains cas, s'est même détérioré.

Reconnaissant l'importance de ces équipements MCS, il serait cependant important de mieux prendre en compte le fait que l'efficacité de ces systèmes repose entièrement sur des compétences humaines. Le système est inefficace si les personnes en charge de sa mise en œuvre ne sont pas suffisamment formées. De la même manière, la rémunération des personnes en charge du SCS devrait être proportionnelle à la difficulté de la tâche, notamment pour les rendre moins vulnérables à la corruption existant au sein des administrations, particulièrement dans un secteur où les enjeux économiques sont énormes. ❧

Cet article est de Béatrice Gorez, Coalition pour des Accords de Pêche Équitables (cfa.cape@scarlet.be) et Hélène Bours, Environmental Justice Foundation (helene.bours@ejfoundation.org)

Des rêves face à une dure réalité

Les contradictions sont légion à la fois sur terre et sur mer dans la Réserve Extractive Marine de Corumbao

Cet article décrit certains aspects sociaux et environnementaux de la Réserve Extractive de Ponta do Corumbo, située sur la Costa do Descobrimento, à 800 km au Sud de Salvador, la capitale de l'état de Bahia au Brésil. Dans cette région se trouve une partie de ce qui reste de la Mata Atlantica, zone de mangroves et de récifs coralliens classés comme patrimoine mondial par l'UNESCO en 1999.

Les réserves marines sont une sorte d'aires marines protégées, avec des droits d'usage définis, accordés aux communautés vivant dans les alentours, qui exploitent ces ressources. C'est une adaptation des « reservas extrativistas » ou RESEX, une nouvelle forme de partenariat concernant l'extraction de la ressource naturelle et la protection de l'environnement que le Brésil expérimente depuis 1989.

D'un côté, cette démarche reflète la reconnaissance officielle grandissante au Brésil du rôle des usagers de la ressource, et de leurs systèmes de gestion dans la protection de l'environnement. De l'autre, c'est le produit des luttes des collecteurs de latex, sous la direction de Chico Mendez. C'est grâce à ces luttes que des lois ont été votées en 1989, autorisant la création de réserves extractives. Ces réserves sont basées sur un régime de cogestion dans lequel le gouvernement travaille en partenariat avec les communautés locales, en vue d'une utilisation durable des ressources

A l'origine, les RESEX se concentraient sur la protection de systèmes écologiques, ainsi que des populations locales, mais désormais, elles s'intéressent également aux milieux marins. Le décret à l'origine des RESEX stipule que « les réserves extractives sont des espaces territoriaux

réservés aux populations locales pour assurer leur subsistance, ainsi que la préservation des ressources naturelles renouvelables pour ces mêmes populations ». Dans le cas de réserves extractives marines, une zone est assignée à l'utilisation exclusive d'un certain nombre de personnes (pêcheurs artisans, communautés traditionnelles, etc...) qui vivent dans les environs.

Bien qu'il s'agisse d'un partenariat entre le peuple et le gouvernement, l'initiative vient de la population locale, et la participation des gens est incontournable. Les communautés qui relèvent de RESEX, et les organisations qui les représentent (associations, co-opératives, syndicats, etc...) peuvent prétendre au droit d'extraire les ressources grâce à la RESEX.

L'idée maîtresse de RESEX est le développement d'un plan d'utilisation (plano de utilização) qui détermine qui peut utiliser les ressources en question, et comment. Il s'agit en fait d'un contrat social, contraignant les utilisateurs de la ressource à respecter une série de règles d'utilisation fixées par consentement mutuel. De telles règles pourraient fixer des mesures telles que la taille minimum des prises, la technologie utilisée, l'accès restreint à certaines zones de frai.

Forum public

Les décisions sur ce que devraient être les règles sont prises par les usagers eux-mêmes lors d'un forum public pendant lequel ils ont le droit de vote. Il est essentiel que les utilisateurs participent à ce stade, étant donné que l'adhésion à ces règles dépend, en grande partie, de leur compréhension la plus large possible, et de leur acceptation préalable. Le plan d'utilisation, de même que le processus conduisant à sa création, est aussi important pour résoudre (ou du

moins révéler) les conflits entre utilisateurs de la ressource, aussi bien que les conflits entre ceux-ci et la communauté dans son ensemble.

Un autre élément plus essentiel est le contrat de concession qui légalise les droits d'utilisation des communautés. Cet accord est préparé par IBAMA, l'institut Brésilien chargé de l'environnement, et signé par les deux parties. Les utilisateurs individuels de la ressource reçoivent des certificats leur donnant l'autorisation d'y accéder. Ces certificats leur octroient des droits d'utilisation à long terme, jusqu'à 10-20 ans, mais pouvant être étendus aussi longtemps que la RESEX atteint ses objectifs.

D'après Antonio Carlos Diegues, la structure garantissant un accès restreint à l'espace marin côtier de RESEX, et son utilisation économique, offre au Brésil un moyen de commencer à contrôler le développement hautement destructeur et anarchique de sa zone côtière étendue (qui abrite toute une gamme d'habitats de grande valeur patrimoniale, pas seulement des récifs coralliens) tout en renforçant les droits d'utilisation de la ressource, et les revendications territoriales des communautés sur les micro- environnements de la pêche à petite échelle. De tels contrôles sont nécessaires sur la côte sud de l'état de Bahia, qui a subi des transformations

conséquentes au niveau environnemental et social ces 10 dernières années. Une pêche industrielle intensive a exploité les stocks en zone côtière, sans aucun respect pour les évolutions biologiques ou la biodiversité. Le développement du tourisme a conduit à une occupation désordonnée de la terre, tandis que l'infrastructure urbaine a été incapable de gérer l'accroissement des effluents et déchets domestiques affectant les forêts de mangroves et les bords des fleuves. Comme le montre cet article, il y a beaucoup de problèmes à résoudre avant qu'une RESEX fonctionne correctement. Un de ces problèmes, mis en lumière par le travail d'Alpina Begossi, est que, bien qu'il existe désormais une grande variété de réserves extractives, peu d'entre elles peuvent être considérées comme le résultat d'un processus légitime d'une organisation locale face à la menace d'épuisement de leurs ressources. Ce n'est pas le cas avec la Réserve Extractive Marine de Ponta do Corumbau (Corumbau RESEX). En 1998, un groupe de pêcheurs artisans venant de neuf communautés des municipalités de Prado et Porto Seguro, se sont associés pour créer une unité de sauvegarde qui protégerait la région contre la pêche à la crevette destructrice pratiquée par la flottille de pêche industrielle.

Une exploitation durable

La RESEX de Columbau a été créée en Septembre 2000, grâce à l'initiative de

pêcheurs artisans originaires de neuf communautés différentes, attribuant le droit d'usage aux populations vivant traditionnellement de cueillette, en accord avec le Système National des Unités de Protection.

Le décret instaurant la RESEX de Corumbau précise que « son objectif est d'assurer l'exploitation durable et la préservation des ressources naturelles renouvelables dans lesquelles les populations locales effectuent traditionnellement des prélèvements ».

La population concernée par la RESEX comprend 484 membres inscrits, utilisateurs traditionnels des ressources, résidant dans neuf communautés : Curuipe, Caraiva, Aldeia Indígena Pataxo de Barra Velha, Corumbau, Veleiro, Barra do Cahy, Imbassuaba, Cumuruxatiba et Japara. Si l'on inclut les familles de ces pêcheurs, les ressources de la RESEX profiteront directement à quelque 1750 personnes.

La RESEX de Corumbau inclut en partie la mer et en partie la terre, avec des zones de plages, de dunes et de mangroves. La partie maritime de la RESEX de Corumbau couvre 90,000 ha, sa frontière avec la terre étant marquée par le niveau de la marée haute. A terre, là où vivent les communautés, se trouve la zone tampon.

Les régimes de droits de propriété et droits d'usage qui règlementent la protection, la possession, et l'extraction de la ressource diffèrent d'une région à une autre, faisant apparaître des contradictions en ce qui concerne les objectifs de la politique de RESEX en matière de protection et d'extraction de la ressource. Ils compliquent la vie et affectent les moyens d'existence des communautés.

Dans l'aire marine du domaine public, seules les communautés vivant de la cueillette ont le droit d'accès à la ressource. Cependant, sur terre, il s'agit d'une propriété privée, et les communautés n'y ont aucun droit de cueillette. De plus, il n'y a aucune garantie ni de condition prévues règlementant l'installation permanente des populations vivant de cueillette dans la zone limitrophe, condition primordiale pour

l'établissement d'activités économiques, et pour assurer la stabilité socio-culturelle des communautés.

Cette contradiction entre les composants liés à la terre et ceux liés à la mer de la RESEX de Corumbau, née de la façon dont les régimes de propriété et de droits d'usage ont été élaborés, est la source de beaucoup de conflits sociaux et représente un problème majeur pour le bon fonctionnement de la RESEX. Le travail d'Alpina Begossi sur l'Amazone conclut que ces réserves constituent un tremplin pour une organisation politique et une amélioration de la résilience sociale et environnementale en comparaison avec les autres approches de la protection. A Corumbau on ne prétend pas encore atteindre un tel degré de satisfaction concernant le développement institutionnel.

Un des obstacles majeurs empêchant d'atteindre ce degré de satisfaction est le fait que les zones limitrophes où vivent les communautés sont isolées. Les routes ne sont pas pavées, les ponts sont instables, et il n'y a pas de transport régulier par bateau.

Il n'y a pas d'électricité dans les villages, à l'exception de Cumuruxatiba et de quelques hôtels qui possèdent des générateurs. Ceci est une contrainte pour le stockage du poisson, et augmente la dépendance vis-à-vis des intermédiaires pour commercialiser les produits. Ces facteurs n'encouragent pas la participation active des populations locales vivant de cueillette à l'établissement et au développement d'un plan d'utilisation, ainsi que leur participation d'une manière plus large aux prises de décisions concernant la gestion de la RESEX.

Une autre pierre d'achoppement et source de conflits est la présence d'intérêts économiques plus puissants tels que les hôtels et autres commerces liés au tourisme. Ces intérêts sont à l'origine d'une spéculation croissante dans le secteur de l'immobilier. Les résidents appartenant à la communauté de la RESEX sont contraints de vendre leurs maisons à un prix très bas et à se déplacer vers des endroits sans infrastructure où l'aide publique ne parvient pas.

De même, du fait de la privatisation croissante du front de mer et de son usage, il devient de plus en plus difficile pour les communautés d'accéder à la mer. Ceci entraîne une perte progressive des us et coutumes, et finalement à l'éviction des communautés de pêcheurs.

Intérêts privés

La variété d'intérêts économiques privés est telle que les populations locales ont du mal à mettre en œuvre les politiques de conservation et des processus de participation capables d'offrir des solutions alternatives aux conflits au sein de la société locale. Le tourisme se développe dans le RESEX de Columbau. Les touristes sont attirés par la tranquillité, la liberté et la beauté de la campagne, particulièrement dans les zones littorales, ainsi que par l'hospitalité des gens.

Cependant, les villages ne peuvent accueillir que très peu de touristes. Du fait d'un manque total d'infrastructures élémentaires telles que l'énergie, l'eau courante, le traitement des eaux et les égouts, ainsi que les infrastructures médicales et équipements scolaires.

Le Réseau National des Réserves assure la participation des populations locales par le biais d'une co-gestion où le pouvoir est décentralisé d'une manière adaptée aux réalités quotidiennes du contexte local. Le plan d'utilisation de la RESEX a

été établi et approuvé en 2002 et devrait conduire au plan de gestion de la réserve.

En attendant, les pêcheurs ne semblent pas familiers avec les objectifs de planification. Une recherche récente montre que seulement 14% des résidents de Cumuruxatiba, 25% de Corumbau et 45% de Caraiva étaient au courant du plan d'utilisation de la réserve et de sa mise en place, ainsi que des règles qui s'y appliquent.

Les facteurs indiqués comme obstacles au processus de participation étaient les distances avec le lieu où se tenaient les meetings, l'incompatibilité entre les horaires des meetings et les activités journalières (principalement des femmes) et le manque d'information sur le processus de la création et de l'administration du système. Afin de promouvoir la participation effective des diverses parties prenantes, en particulier des femmes, à la gestion de la réserve, confrontée aux changements imposés par le tourisme, il a été organisé une enquête participative sensibilisée aux questions de genres (PAGP). On a fait appel pour cela à des techniques et des outils préconisés par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

Afin d'obtenir une analyse s'adressant à la fois aux hommes et aux femmes, la collecte d'informations et la présentation de données a été dissociée en fonction des

genres. Ceci a permis une étude des besoins et des revendications des hommes et des femmes séparément.

Grâce à un procédé systématique, la PAGP contribue à identifier des problèmes particuliers et leurs origines, à partir de la participation et la collaboration des gens concernés. Au lieu d'observer le groupe comme une unité homogène, la PAGP reconnaît que les femmes et les hommes ont des besoins différents, des perceptions et des réalités différentes, en fonction de leur âge et de leur sexe.

Recherche d'équité

Par l'utilisation d'outils appropriés, la PAGP cherche à révéler les relations de pouvoir au sein de la communauté. Il vise à favoriser l'introduction des changements nécessaires pour élaborer des politiques qui mènent à l'équité. Le but de la PAGP est de promouvoir la responsabilité collective, et la qualité de vie pour les populations concernées, afin de réduire l'appauvrissement et l'exclusion sociale qui en découle.

Il a été démontré que l'introduction de la notion de « genre » ajoute une autre dimension à l'analyse d'environnements naturels, étant donné qu'il y a des relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes dans beaucoup de sociétés, relations de pouvoir qui sont sujettes au changement. Dans cette dimension liée au genre, il peut y avoir complémentarité et espace pour une négociation. La possibilité de négocier a des implications importantes sur la planification et la gestion, étant donné qu'elle place les planificateurs et les communautés à un niveau tel qu'il est possible de promouvoir davantage d'équité dans la distribution des prestations, ainsi que dans l'établissement des droits d'usage et de gestion.

Le PAGP mis en place dans la RESEX de Corumbau avait pour but de comprendre les obstacles à la participation des populations locales au plan de gestion, ainsi que d'obtenir des informations sur l'infrastructure locale mise à la disposition des résidents et des visiteurs. Il visait à fournir des informations pour améliorer le processus de participation, qui assurerait le succès des politiques de sauvegarde de l'environnement face à la réalité de

l'expansion du tourisme dans la région avec les conséquences économiques et culturelles que cela entraîne pour ses habitants.

L'application de la PAGP a atteint ses objectifs en identifiant les besoins, les attentes, les manques et les problèmes des communautés rencontrées. Les besoins les plus cruciaux étant l'accès à l'électricité, une meilleure éducation, et un meilleur accès aux soins.

Outre cela, les besoins les plus marquants étaient le manque de routes, de ponts et d'eau courante potable. Tandis que, d'un côté, l'électricité reste un rêve pour les hommes et les femmes qui vivent ici toute l'année, ceux qui vivent des hôtels et du tourisme préfèrent préserver les aspects bucoliques et rustiques qui attirent les touristes et assurent un business très profitable. Ainsi, le mauvais état des routes de Caraiva, par exemple rend la vie des femmes au quotidien très difficile, mais d'autres y voient un atout, car cela donne une impression plus pittoresque.

La charge de maintenir cette ruralité incombe finalement à la population locale, en particulier aux femmes qui, tout au long de l'année, dans leur vie de tous les jours, doivent faire face à des conditions extrêmement fatigantes.

Les routes sont un sujet de débats et de conflits à la fois parmi la population, et avec les associations écologistes conservacionnistes qui y voient la menace d'un tourisme de masse générateur d'effets préjudiciables à l'environnement et aux traditions.

La possibilité de voir la communauté s'unir autour de ses objectifs et lutter pour le bien-être de la collectivité est le rêve des femmes, transcendant même leurs objectifs personnels. On espère que la gestion participative puisse aboutir à des mesures favorisant le renforcement du pouvoir et l'amélioration des revenus, en assurant le maintien de savoirs locaux et de la population indigène dans la zone. La préparation d'une évaluation socio-environnementale participative peut contribuer à l'implication de la population dans des politiques publiques pour obtenir des conditions de vie

contribuer efficacement à la préservation de la biodiversité des écosystèmes. 3

améliorées, l'inspection systématique d'entreprises touristiques qui affectent la vie des communautés, et le partage des avantages avec les résidents.

Un autre bienfait espéré est l'éducation à l'environnement en direction des touristes ainsi que de la communauté, basée sur l'information et la communication de l'évaluation qui a été menée. Si l'objectif visé était un tourisme « durable », alors, les communautés devraient bénéficier dans les villages d'infrastructures améliorées. Réconcilier des intérêts aussi divers et contradictoires est un défi, auquel devront faire face ceux qui sont chargés du développement et de l'application du nouveau plan de gestion.

Nécessité d'une réglementation

Dans un souci de durabilité, il faut fixer des règles, non seulement pour contrôler les activités touristiques, et la répartition des profits qu'elles génèrent, mais aussi freiner l'expansionnisme d'autres intervenants économiques, en particulier la spéculation foncière dans cette région. En même temps, la participation régulière de la population dans l'administration des RESEX doit être assurée, tout en maintenant la parité hommes-femmes. Ainsi, les communautés pourraient, via cette approche participative, renforcer leurs positions et être capables d'améliorer les conditions de vie des habitants comme de

Cet article est de Regina Célia Di Ciommo (rdiciommo@linkway.com.br) du Laboratoire d'Ecologie Humaine et Ethnoécologie à l'Université Fédérale de San Carlos, au Brésil

Changer d'orientation ?

Trop peu de progrès ont été faits pour allouer de nouveaux quotas à des groupes jusqu'ici défavorisés dans l'industrie de la pêche en Afrique du Sud

L'ANC (African National Congress) a contesté les résultats des élections d'avril 1994 en Afrique du Sud sur la base du principe « d'une meilleure vie pour tous », qui devrait s'effectuer dans le cadre du RDP (Programme de Développement et de Reconstruction), mettant le peuple au centre de cette politique. Ceci a suscité l'espoir que les communautés de pêcheurs marginalisées défendraient leurs propres droits de pêche et leurs petits commerces. On espérait que la nouvelle politique des pêches serait à la hauteur de ces espérances, tout en maintenant une industrie compétitive au niveau international.

Du fait des pressions exercées par des intérêts économiques bien établis, en 1996, le nouveau gouvernement a fait évoluer sa politique macroéconomique vers un programme d'ajustement structurel « maison » appelé GEAR (Croissance, Emploi et Redistribution). Le nouveau cadre abandonnait les principes et politiques clefs du RDP, et à la place adoptait les principes d'une économie néo-libérale, dont la privatisation, la suppression des subventions, la réduction du secteur public, et le soutien aux petits entrepreneurs noirs.

GEAR visait à aboutir à l'équité et à la redistribution à travers la croissance économique et la création d'emplois. Les auteurs du GEAR pensaient que la diminution de la pauvreté serait réalisée par la diffusion de la richesse à partir d'un nouveau groupe d'entrepreneurs qui créeraient de petites et moyennes micro-entreprises gros demandeurs de main d'œuvre (SMMES).

Ceci s'opposait radicalement à l'approche du RDP visant à redistribuer la richesse grâce à une politique d'intervention de l'état basée sur l'idéologie socialiste. Le

changement en faveur du GEAR a eu pour conséquence qu'un grand nombre de pêcheurs authentiques ont été exclus du processus d'allocation parce qu'ils ne pourraient pas démontrer leur esprit d'entreprise en étant capable de compléter des dossiers de candidature et de s'engager dans des procédures bureaucratiques sans aucune aide.

Afin de comprendre comment le procédé était supposé réduire la pauvreté, il faut aussi comprendre comment fonctionnent l'accumulation du capital/la production de richesses/le côté filet de sécurité de l'entreprise et la création d'emplois. Dans cet article, nous utiliserons les concepts de pauvreté, vulnérabilité et esprit d'entreprise pour observer la contribution (ou l'échec) de la pêche à l'amélioration des moyens d'existence des communautés côtières, en y incluant le mécanisme de co-gestion.

Le changement dans la politique macroéconomique a été un facteur important en lien avec le changement dans le secteur de la pêche ayant pour objectif de passer d'une réattribution des droits de pêche à la promotion d'un pouvoir économique noir (Black Economic Empowerment) (BEE). Le BEE se concentrait principalement sur les déséquilibres existant en fonction des races et des genres au sein de l'industrie.

Il offrait une possibilité de posséder des parts dans des entreprises déjà en place à des individus qui, tout au cours de l'histoire avaient été désavantagés (Personnes Historiquement désavantagées) (PHD), et qui étaient organisées en groupes d'émancipation/ou en syndicats, transmettant des savoir-faire techniques ou des notions de gestion à des PHD, et promouvant des employés PHD dans des

postes de responsabilité et de prise de décisions.

De nouveaux droits de pêche

L'accent n'était pas mis sur la vulnérabilité des travailleurs au sein des entreprises existantes qui relevaient du projet BEE, et les SMMES qui étaient établies après avoir obtenu l'accès à de nouveaux droits de pêche. Le terme « transformation » n'est pas défini dans le MLRA (Marine Living Resources Act) (Loi sur les Ressources Marines Vivantes) de 1998, ou dans nul autre document législatif. L'optique de la nouvelle politique du gouvernement est sans doute contenue dans le terme « transformation » de cette loi :

« Les ressources marines sont un bien national et font partie de l'héritage du peuple Sud Africain, des générations passées et futures, et devraient être gérées et développées pour le bien du pays tout entier, particulièrement pour ces communautés qui dépendent de ces ressources pour vivre ; et l'allocation de ces ressources devrait être faite sur une base équitable, en veillant à assurer un développement durable des ressources et à la préservation des écosystèmes pour les générations actuelles et à venir. »

On avait recours à deux démarches pour arriver à cette « transformation » : l'élargissement des droits d'accès à de nouveaux détenteurs de droits (individus ou entreprises) par l'intermédiaire de l'Etat (transformation externe) ; et un changement fondé sur le marché dans le cadre d'une politique nouvelle de renforcement d'une économie noire (BEE) (transformation interne). Le Département du Tourisme et de l'Ecologie (DEAT), branche du MCM (Marine and Coastal Management) (Gestion des Espaces Marins et Côtiers) a eu la responsabilité de la « transformation » externe.

La nouvelle constitution, avec « La Déclaration des Droits » et la nouvelle politique des pêches facilitaient la venue de nouveaux entrants dans le secteur, mais la MCM s'est battue pour gérer et administrer ce processus. Un facteur rendant les choses plus complexes était

que le secteur étant déjà surchargé, faire de la place pour de nouveaux entrants aurait entraîné une coupure dans les allocations existantes. La transformation interne devait se faire par des réformes basées sur le marché au sein des entreprises, par un changement de propriété, donnant aux ouvriers plus d'avantages et la possibilité d'acquérir des actions et aidant les nouveaux détenteurs de droits.

Cette politique basée sur le marché a eu un impact sur l'importance de l'intervention de l'Etat dès le départ, laissant peu de place à la possibilité de transformer le secteur sur la base d'un renforcement du pouvoir des communautés. La responsabilité de l'Etat par le biais de la MCM vise à s'assurer que la redistribution se fait de manière équitable, sans mettre en danger la stabilité économique de ce secteur et la préservation de la biodiversité de la ressource.

Dès le début, il était clair que l'objectif de la réforme entrerait en conflit avec les principes de la gestion de la ressource, étant donné que, s'il défendait les attentes de nombreux nouveaux entrants, cela irait à l'encontre d'une limitation de l'accès à la ressource qu'une gestion durable de celle-ci impose.

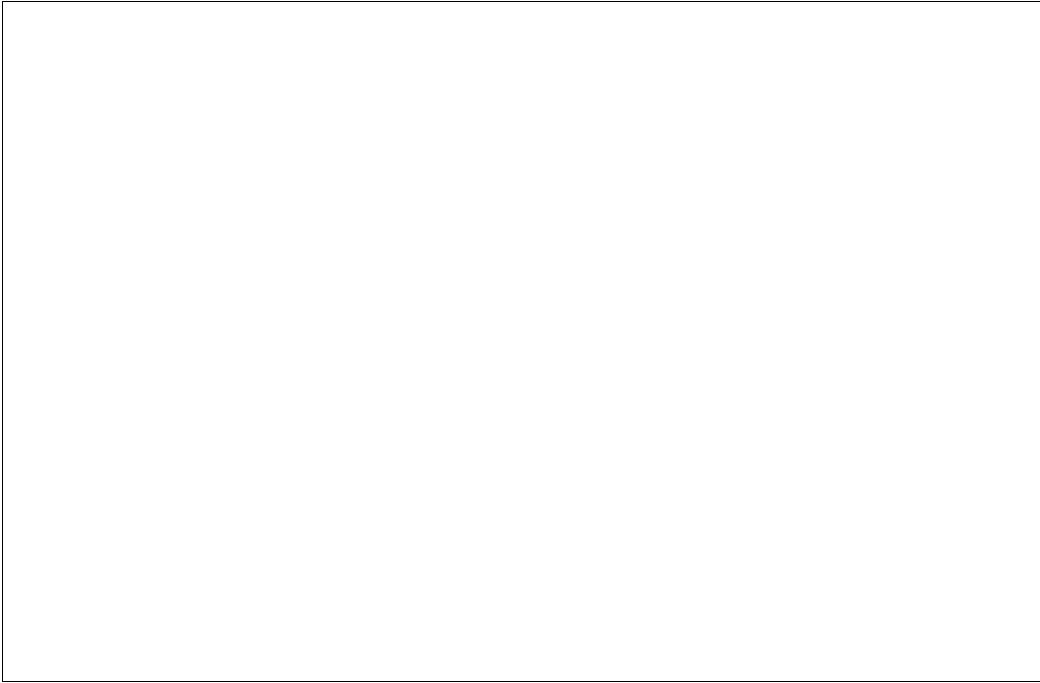
Ajoutons à cela la crainte qu'avaient les compagnies existantes face à l'entrée de nouveaux membres ne crée le chaos et ait pour résultat une instabilité économique dans ce secteur. Plusieurs facteurs ont fait obstacle à la réforme—ou furent utilisés pour la bloquer ou la retarder—en particulier de la part de ceux qui étaient déjà en place. Voici la liste des obstacles à la réforme dans les premières années :

Des vendeurs et acheteurs réticents : Par principe, les PHD (Personnes historiquement désavantagées) refusaient « d'acheter » des droits de pêche car ils estimaient en avoir été dépossédés sous le régime d'Apartheid. Ils espéraient que le gouvernement reprendrait ces droits aux compagnies existantes et les redistribueraient aux PHD avec le retour de la démocratie. Quant aux compagnies, elles refusaient de partager, de vendre ou d'abandonner leurs droits de pêche, arguant du fait qu'elles avaient mis des années à se développer.

Une résistance passive: Les compagnies bien établies ont utilisé des tactiques de résistance passive pour retarder la redistribution en employant des avocats en vue pour trouver des lacunes dans la nouvelle politique des pêches, et pour contester les coupes importantes dans leurs parts de quotas. Beaucoup de tribunaux ont pris parti en favorisant les entreprises établies, empêchant le gouvernement de prendre des parts importantes dans les quotas qui leur étaient alloués, et ainsi satisfaire de nouveaux entrants.

Problèmes juridiques pour des questions administratives: De nombreuses attributions accordées par l'ancienne commission d'attribution des quotas sous l'ancienne loi des pêches (Sea Fisheries Act) ont été remises en cause avec succès devant les tribunaux administratifs à partir de 1993, à la suite de la promulgation des Conseils de la commission d'attribution des quotas de 1993. Le droit constitutionnel à mener une action administrative a renforcé les recours administratifs, comme cela a été mis en évidence par le nombre de procès après 1996. Par exemple, les premières attributions de quotas faites sous la MLRA ont été remises en question et écartées afin d'être reconsidérées pour différentes raisons administratives.

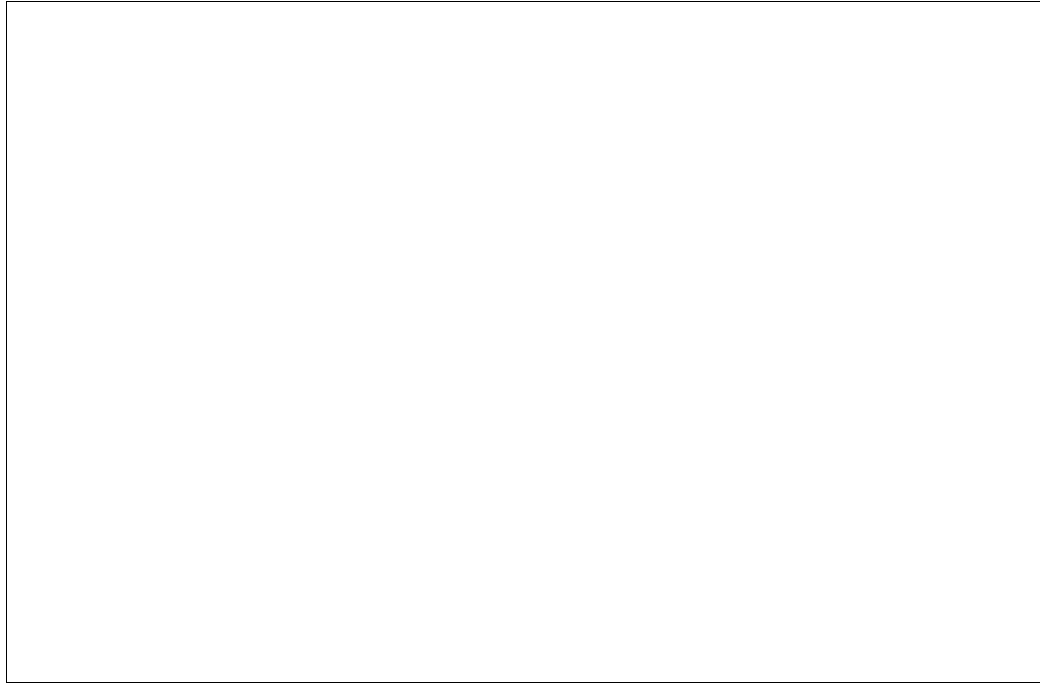
Alliances entre grandes compagnies et syndicats pour s'opposer à la réforme:



Des compagnies établies étaient capables de s'assurer le soutien des syndicats à majorité noire pour s'opposer à la réforme, en utilisant le slogan « Une diminution de nos parts de quotas se traduira par une diminution des emplois ».

Les syndicats (en particulier la FAWU= Food and Allied Workers' Union) négocierent leur soutien pour le maintien des quotas existants contre de meilleures conditions de travail et autres avantages pour leurs membres (fonds de pension, plans d'actionnariat, aide médicale et de meilleures conditions de santé et de sécurité). L'ironie, c'est que la FAWU est affiliée au Congrès des Syndicats Sud Africains (COSATU), l'un des trois partenaires dirigeant l'Alliance ANC. L'alliance entre syndicats et employeurs contre la redistribution des droits de pêche a marginalisé encore plus les pêcheurs authentiques qui espéraient des droits de pêche après le régime d'apartheid.

Protection constitutionnelle des droits de propriété: La Constitution stipule que personne ne peut être exproprié sauf en termes de loi d'application générale (la clause de propriété). Ceci, de même que l'engagement du gouvernement à soutenir les forces du marché a effectivement donné aux compagnies un veto contre la réforme de l'industrie des pêches. Les compagnies établies les mieux



implantées affirment avoir appliqué les changements internes qui répondent aux exigences de la DEAT.

Par exemple, Oceana Fishing Group a vendu la moitié de ses actions à un consortium d'émancipation noire, alors que Premier Fishing partage la propriété avec Sekunjalo et Pamodzi/Foodcorp qui possède Marine Products.

En acceptant de manière stratégique de concéder une plus grande part de droits de propriété à des Noirs, de telles compagnies se sont mises en position de force pour conserver et même augmenter leurs quotas, étant donné que la plupart de ces groupes d'émancipation avaient de bonnes relations avec les politiques.

Des compagnies telles que Sea Harvest et Irvin & Johnson ont démarré sur une échelle relativement petite, offrant des actions limitées à leurs employés à des prix favorables. Bien que les actions des employés constituaient un petit pourcentage du stock dans son ensemble, l'effet, quoique symbolique, prenait de l'importance. Les compagnies établies ne perdirent pas de temps à faire entrer des leaders PHD dans l'espoir de transformer les structures de direction de leurs compagnies.

Au sein des syndicats, ceci était considéré comme une façade, étant donné qu'on

donnait à des individus les privilèges du pouvoir, mais pas le droit de prendre des décisions cruciales.

Le dilemme auquel beaucoup de nouveaux entrants ont dû faire face était le manque d'infrastructures (bateaux, équipements pour la transformation du poisson, et réseaux commerciaux), ainsi que du savoir faire en matière de commerce. Une solution possible, et semble-t-il évidente, à ce dilemme, était la formation de projets communs et de partenariats commerciaux tels qu'ils étaient encouragés par la nouvelle législation sur la pêche (la MLRA).

Malgré cela, la plupart des nouveaux entrants se plaignent qu'il n'y a aucun changement dans la dynamique du pouvoir au sein du secteur dans son ensemble ou au sein des entreprises individuelles. Etant donné que les compagnies établies possèdent la plus grande partie des infrastructures, elles conservent le contrôle de la pêche, de la transformation et des opérations de marketing, même là où les nouveaux entrants se sont engagés dans des projets communs avec eux.

Les prix demandés pour ces services font qu'il est difficile pour ces nouveaux entrants de réussir. Les entreprises établies récupèrent le coût de la transaction en abaissant le prix du poisson pêché par les nouveaux entrants, ou en

exagérant le coût de leurs services. A la tête de la plupart des compagnies il y a essentiellement des Blancs.

Là où les Noirs ont obtenu des postes importants, leur capacité à prendre des décisions au niveau de la gestion est souvent limitée ou absente. La plupart des réformes internes apparaissent comme étant une façade.

Le manque d'infrastructures et de savoir faire dans le commerce parmi les nouveaux entrants, et l'absence de pouvoir Noir au sein des compagnies établies, laisse les travailleurs et les entrepreneurs Noirs vulnérables aux manipulations et à l'exploitation. Finalement, chacun, y compris les compagnies établies, a dû accepter qu'une certaine redistribution des droits était inévitable. L'indicateur majeur de la réforme de la MCM a été quantitatif—c'est-à-dire, le nombre de nouveaux individus (la plupart PHD) ou des sociétés de pêche de PHD auxquelles on a accordé des droits de pêche. Après 10 ans de réforme, les réalisations affichées par la MCM sont par exemple sur les ormeaux, la langouste de la côte ouest, le petit pélagique et le merlu pélagique.

Les licences commerciales

Pour la pêche aux ormeaux, le nombre de détenteurs de droits de pêche est passé de 5 en 1992 à 271 en 2002. Les 5 compagnies qui y avaient droit au départ ont gardé 49,5% de licences commerciales, alors que les plongeurs qui jusque là pêchaient les ormeaux n'ont eu que 17,5%. Les nouveaux entrants ont obtenu les 33% restant, 202 quotas de 430 kg et 26 quotas de 200kg. Les individuels ont 95% des licences accordées.

Un total de 87,5 % des compagnies détenant des quotas d'ormeaux étaient classées comme SMMES. D'après le DEAT (Department of Environmental Affairs and Tourism), 90% des prises totales d'ormeaux autorisées étaient faites par SMMES en 2002. Pour la pêche à la langouste de la côte ouest, le nombre de détenteurs de droits est passé de 39 en 1992 à 745 en 2002. Alors que les 10 plus grandes compagnies détenaient 57% des quotas en 1992, cela a été réduit à 36% en 2002. Quatre vingt dix pour cent des détenteurs de droits étaient classés

comme SMMES et 66% de ces compagnies étaient la propriété de PHD. En 2003, 274 autres indépendants obtinrent des droits de pêche limités à l'est de la région de Cape Hangklip. Les attributions allaient de 200 kg à 1.5 tonnes (la moyenne étant de 712 kg). Au total, 91,5% des quotas limités étaient accordés à des PHD ou des micro-entreprises possédées par des PHD. Ainsi, 70% des prises d'ormeaux autorisées (TAC) étaient contrôlées par des PHD. Alors qu'il n'y avait que 12 détenteurs de droits dans le secteur des petits pélagiques en 1990, en 2002 le nombre était passé à 91 pour la sardine et 70 pour les anchois. A peu près 85% de ceux-ci étaient considérés comme SMMES. De plus, 73% des détenteurs de droits étaient des PHD, et ceux-ci détenaient 75% des TAC de pélagiques. La plupart d'entre eux obtenaient 0,3% du TAC pour leur quota annuel, ceci pour la période des droits à moyen terme.

Cela signifie que l'accès des détenteurs de droits PHD au secteur pélagique a augmenté 10 fois (de 7 à 70%) sur 10 ans (1992-2002). Malgré cela, les compagnies établies ont maintenu leur attribution (en termes de volume) d'anchois et de sardines du fait de l'augmentation du TAC. Alors que seulement 21 compagnies—dont les propriétaires pour la plupart Blancs—avaient le droit d'exploiter le merlu pélagique en 1992, le nombre de détenteurs de droits est passé à 56 en 2000. Les 5 premières compagnies détenaient 92% du TAC en 1992.

De plus, le gouvernement soutient que les grandes compagnies avaient été contraintes de transformer leur structure de gestion et de propriété. En outre, 42% des compagnies de ce secteur ont été classées SMMES, et il était décidé que 74% des droits seraient possédés et gérés par des PHD d'ici 2002. D'après DEAT, les actions possédées par des PHD étaient passées de 0,5% en 1992 à 25% en 2002.

Ces résultats doivent être comparés à l'étendue de la réforme interne qui s'est produite au sein des compagnies établies, c'est-à-dire le lien entre la propriété PHD et l'attribution de quotas. La réforme externe est directement liée à la réforme interne, et elle implique la nécessité de maintenir la stabilité et l'efficacité au sein de l'industrie de la pêche.

Une des conséquences du lien direct entre réforme interne et externe est qu'il y restait très peu de TAC pour que la MCM (Marine and Coastal Management) attribue une part aux nouveaux entrants. La viabilité économique à long terme du secteur aurait pu être compromise par l'objectif politique à court terme de la MCM—c'est à dire montrer jusque dans quelle mesure elle avait attribué de droits aux nouveaux entrants.

Aussi impressionnants que ces chiffres puissent être, ils ne reflètent pas les réalités sur le terrain. Les indications pour accorder des droits à moyen terme soulignées dans les objectifs et les principes d'évaluation pour une redistribution des droits de pêche étant : « La capacité des demandeurs à investir dans le secteur, à démontrer qu'ils seraient engagés activement et prêts à s'y investir, qu'ils aient fait leurs preuves dans le passé et montré leur capacité à récolter et transformer la ressource » ; « qu'ils aient un potentiel pour avoir un impact significatif sur l'économie et le développement de la communauté », et « s'assurer que les nouveaux entrants ne deviennent pas des détenteurs de droits seulement sur le papier ».

Un engagement total

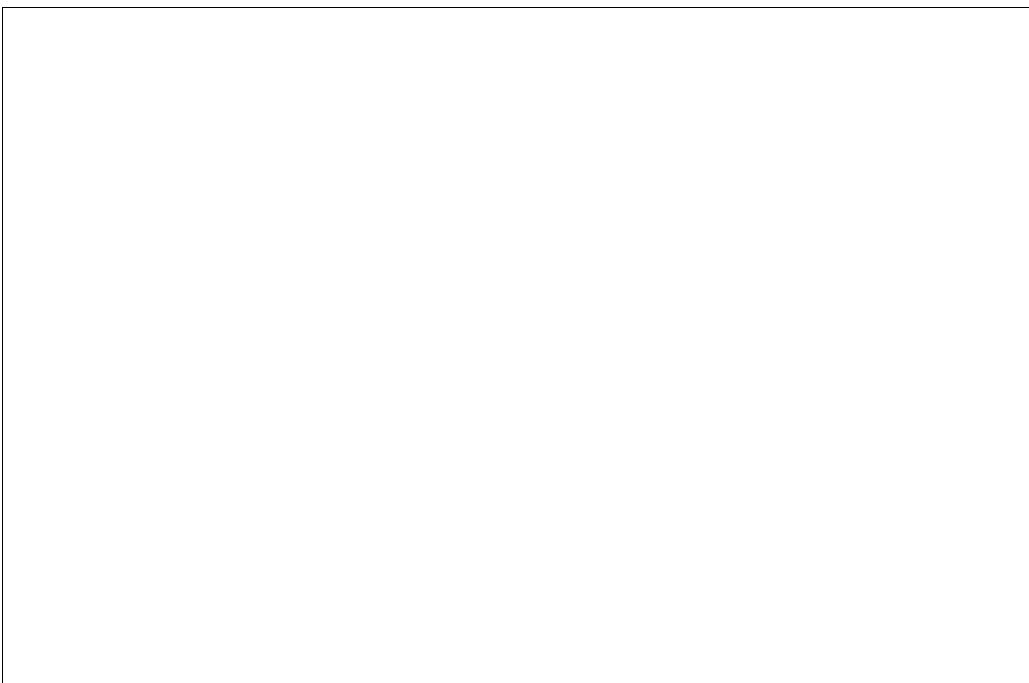
DEAT a dit clairement que, tandis que le ministère s'était engagé à amener de

nouveaux entrants dans la pêche, la capacité de tels nouveaux entrants à participer et partager les risques de l'industrie devait être examinée à la lumière de leur degré de connaissances, de leur expérience, leurs plans de pêche, et leur sens des affaires.

Il était précisé que lorsqu'il y avait mise en place de sociétés conjointes, celles-ci devaient pouvoir donner aux détenteurs de droits les capacités d'agir.

En réalité, la plupart des nouveaux entrants rencontrent de grosses difficultés en s'installant. Il y a un grand nombre de raisons qui explique les difficultés qu'ils rencontrent :

- Les quotas qu'on leur attribue sont insuffisants pour créer et développer une activité économiquement viable.
- Les banques n'acceptent pas les quotas de pêche comme garantie pour des prêts, ce qui crée des difficultés pour obtenir un capital pour des investissements.
- Les nouveaux entrants manquent de connaissances en gestion et dans la maîtrise des techniques pour survivre dans cette activité, et aucune aide ne peut leur être apportée dans ce domaine ;



- il est très difficile pour de nouvelles compagnies de concurrencer ou de s'introduire dans des systèmes commerciaux monopolistiques et dans des structures que les grandes compagnies ont établies et protègent féroce­ment afin de conserver leurs avantages.

Les nouveaux entrants ont donc adopté quatre principales stratégies de survie :

- Passer des accords avec les compagnies établies concernant les prises, la transformation et la vente.
- Mettre leurs quotas en commun avec d'autres et obtenir conjointement un bateau pour exploiter ce quota commun ;
- Vendre leur quota à quelqu'un (le plus souvent à une compagnie établie) avec la possibilité d'utiliser ce quota comme étant le leur (de tels détenteurs de quotas sont appelés détenteurs de quotas sur papier).
- Acquérir des droits de pêche pour quelques espèces (s'ils possèdent un bateau) afin de créer un « package » de quotas économiquement viable.

Une participation active

Comme les trois premières stratégies sont les plus communément adoptées, le nombre de détenteurs de droits prenant une part active dans la pêche est à peu près de 50%, plus réduite que ne l'indique le nombre officiel de détenteurs de droits. Une analyse suggère qu'à peu près 25% des 51 nouveaux détenteurs de droits pour la pêche aux anchois ont vendu leurs quotas à des propriétaires de bateaux ou à des entreprises de transformation du poisson. Cela représentait à peu près 25% du TAC.

Dans le chalutage hauturier pour le merlu, les 53 détenteurs de droits ont été regroupés en moins de 20 groupes opérationnels au travers des accords de sociétés conjointes. Ces accords profitaient aux deux parties.

Pour les nouveaux entrants, ceci démontrait qu'ils étaient impliqués dans cette industrie alors que pour les compagnies établies, les sociétés conjointes offrent davantage de marchandises à transformer. Si en créant des sociétés conjointes, le but était de transférer des connaissances en gestion et diverses opérations, cela a rarement été un succès—la plupart des nouveaux entrants n'acquièrent pas de nouveaux savoirs qui leur permettraient de s'en sortir tous seuls, en créant des compagnies indépendantes et prospères. Comme nous l'avons remarqué plus haut, le but recherché par le gouvernement à travers cette politique était d'octroyer des droits à de nouveaux entrepreneurs (en majorité Noirs). A leur tour, ils pourraient créer des entreprises viables sur les zones côtières rurales et ainsi contribuer à la réduction de la pauvreté en créant des emplois. Peu de progrès a été fait dans ce sens jusqu'ici.

A part le manque de transfert de connaissances, une autre pierre d'achoppement a été que le volume de quotas accordés à la plupart des nouveaux entrants ne remplit pas les critères comme étant des quotas minimum viables (MQV). Par exemple, la plupart des nouveaux entrants pour la pêche aux ormeaux et aux langoustes de la côte ouest ont obtenu des quotas inférieurs à ceux de la catégorie viable.

Dans cette catégorie, le volume maximum des quotas individuels est de 43 kg (et 200 kg minimum pour les ormeaux) et 1.5 tonnes (minimum 200 kg) pour les langoustes.

Les détenteurs de droits font remarquer que ces quotas sont atteints en un mois ou deux. Etant donné qu'un pêcheur ne pouvait prétendre pêcher plus d'une espèce, il n'avait aucune autre source de revenus dès que le quota annuel était atteint.

Pour les petits pélagiques, la plupart des nouveaux entrants avaient obtenu des quotas équivalents à 0,3% du TAC. Dans une activité basée sur une production de masse, de faible rapport, de tels quotas sont à peine suffisants pour constituer la base d'un investissement et de prévisions pour l'avenir. Les MVQ (quotas minimums



viables) étaient considérés comme nécessaires si le gouvernement voulait éliminer les quotas « de papier ». La mise en commun de quotas par quelques nouveaux entrants pouvait être vue comme une tentative de créer des MVQ. Mais la plupart des nouveaux entrants étaient réticents à l'idée de mettre les quotas en commun.

En tant qu'entrepreneurs, ils préféreraient se lancer seuls, mais ils doivent faire face à d'énormes contraintes telles que le manque de capitaux, d'infrastructures, de systèmes de soutien et de savoir faire. Une étude économique sectorielle portant sur cette activité a conclu que la mise en commun des ressources (ce que la plupart des nouveaux entrants a dû faire) allait à l'encontre de l'esprit d'entreprise qui d'ordinaire est basé sur la prise de risque dans les affaires.

En permettant à un trop grand nombre de détenteurs de droits de se lancer dans cette activité, en faisant partager un gâteau trop petit sans aucun système de soutien, le gouvernement a conduit ces nouveaux entrants à l'échec. Il en résulte que la plupart des nouveaux entrants ont été contraints, de facto, à devenir détenteurs de quotas de papier, ou bien ont dû faire des investissements qui n'étaient pas basés sur des calculs sérieux de rentabilité, mais plutôt de prouver qu'ils avaient utilisé à bien leurs quotas

pour prétendre en obtenir d'autres à l'avenir. Les quotas non viables rendaient les nouveaux entrants vulnérables en faisant d'eux des cibles faciles pour être exploités par ceux qui étaient en position de force.

La réforme externe se préoccupait avant tout d'attribuer des droits de pêche aux industries établies et aux SMMES. Ainsi, un grand nombre de pêcheurs de bonne foi se sont retrouvés écartés, puisqu'ils ne faisaient pas partie de ces groupes.

Un soulagement provisoire

Dans les années 1990, le gouvernement avait essayé de faire bénéficier ce groupe des différentes mesures d'aides provisoires telles que les quotas communautaires, les permis pour la pêche de subsistance, aux pêcheurs du Cap Ouest en 2001, du Cap Est et du Kwazulu-Natal, et des mesures d'aides provisoires pour la pêche à la ligne. L'abolition de la pêche de subsistance pour les ormeaux et la langouste, et l'institutionnalisation d'une catégorie limitée de pêcheurs habilités à cette commercialisation a eu pour effet d'exclure la plupart des membres de ce groupe.

Dans une province où les gens ont toujours vécu de la mer, cette situation est débilante pour les populations côtières. C'est cette catégorie de pêcheurs de bonne foi qui sont régulièrement en conflit avec

le gouvernement pour obtenir le droit de gagner leur vie de la pêche. A la base de cette constatation, ils réclament du gouvernement la reconnaissance et la protection de leurs droits historiques et culturels à pêcher pour vivre (avec l'option de pouvoir vendre leur pêche) comme cela est prévu dans la Constitution.

De plus, ils affirment que le processus de la réforme qui a favorisé les entreprises commerciales n'a abouti jusqu'ici à aucune création d'emplois dans leurs communautés. Ils proposent qu'une zone de 2 milles soit accordée exclusivement aux communautés vivant sur le littoral afin qu'elles puissent assurer leur gagne pain. La plupart de ceux qui sont supposés bénéficier des efforts de « réforme interne » dans les compagnies établies décrivent les changements qui ont eu lieu comme « cosmétiques » et de simple façade. Les efforts de « réformes externes » du gouvernement visaient à accroître le nombre de nouveaux entrants dans le secteur de la pêche. Cependant, comme la plupart des bénéficiaires ont reçu des quotas non viables économiquement, cela a eu pour résultat une multiplicité de détenteurs de quotas « de papier » qui, en règle générale, vendent leurs droits aux compagnies établies. Les deux réformes (interne et externe) sont donc en grande partie des réformes « cosmétiques ».

Le manque d'objectifs clairs de changement au gouvernement, et son incapacité à fournir une direction claire pour la réforme des compagnies établies, ont donné carte blanche aux compagnies pour restructurer leurs entreprises à leur gré. Ainsi, beaucoup d'entre elles ont simplement procédé à quelques retouches pour donner l'impression d'avoir changé.

Le manque de réel changement au sein des compagnies établies peut être attribué au manque de volonté politique de la part de l'Etat d'imposer de réels changements par le biais du recours aux quotas. L'introduction d'une politique macroéconomique libérale a accru le pouvoir des compagnies établies en leur fournissant l'argument que leur capacité à changer la manière dont elles commerciaient était limitée parce que la

stabilité leur était vitale pour rester compétitives au niveau international dans une période de mondialisation.

Un bilan nécessaire

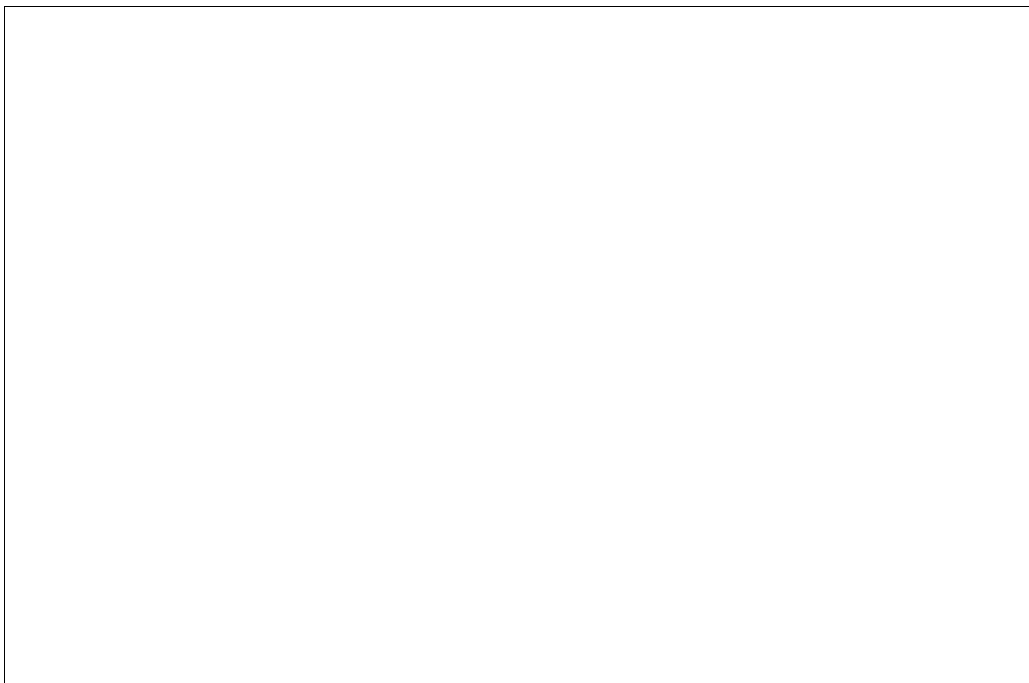
Une orientation pour l'avenir de la pêche Sud Africaine doit être basée sur un bilan des réformes internes et externes, et juger si elles ont contribué à diminuer la pauvreté, favorisé la création d'emplois, et encouragé l'esprit d'entreprise. La politique du gouvernement pour diminuer la pauvreté passait par la promotion des SMMES, créateurs d'emplois. Cela n'a pas été un franc succès.

Concernant les ouvriers au sein des compagnies établies, le processus de négociation entre les syndicats et les compagnies, commencé en 1995, pour améliorer les conditions de travail et créer des emplois, a suivi son cours.

D'après la FAWU, beaucoup d'emplois permanents ont été perdus pour la pêche. Les compagnies établies ont suivi la tendance vers des emplois temporaires, saisonniers, sans contrat. Les femmes employées pour la transformation ont été pour la plupart victimes de la précarité.

Un certain nombre d'interventions sont nécessaires pour aboutir à une véritable transformation dans le secteur de la pêche afin de contribuer à réduire la pauvreté. Beaucoup de nouveaux opérateurs dans cette activité n'avaient pas accès au crédit (autre que la valeur du quota lorsqu'il était vendu). L'intervention du gouvernement est nécessaire pour aider les nouveaux entrants à devenir compétitifs et visibles dans ce secteur, grâce à un accès plus facile à des sources de capital abordables. Il y a un besoin urgent de possibilité de formation, en particulier pour encourager l'esprit d'entreprise. Si le but est de niveler le terrain de jeu, MCM a la responsabilité de fournir l'entraînement, en co-opération avec les ONG et d'autres parties intéressées. La formation devrait être une obligation pour tous les nouveaux candidats retenus.

Une façon de répondre aux besoins de formation des nouveaux entrants est l'introduction d'une taxe sur le droit de pêche pour financer des programmes de formation. Ce droit est un moyen par



lequel la société peut bénéficier de l'attribution à la pêche du privilège d'utilisation d'une ressource nationale limitée. Etant donné que la plupart des ressources marines de l'Afrique du Sud ont été utilisées au maximum de leur capacité, seuls quelques individus peuvent obtenir des droits de commercialisation.

Une telle taxe pourrait être utilisée pour des projets de développement généraux tels que l'éducation, la santé, le logement, et une aide financière, en particulier pour les communautés de pêcheurs à qui on a refusé des droits de pêche.

Il est clair que l'expérience des 10 dernières années prouve qu'il y a un besoin réel d'un soutien institutionnel pour les nouveaux entrants. Il est intéressant de noter qu'une telle approche avait été mise en place dans les années 1940 par le gouvernement de l'époque. La FIDC (Fishing Industry Development Corporation) avait été créée entre autres pour la mise en place de rivaux face à Irvin & Johnson pour la pêche hauturière du merlu, en garantissant des droits de pêche à un nombre limité de pêcheurs afin de leur permettre de développer des compagnies verticalement intégrées et économiquement viables. Ce qui est devenu plus tard « Sea Harvest » ne s'est matérialisé que parce que FIDC était

capable d'offrir une formation, ainsi qu'un capital. Un tel soutien humain et financier est nécessaire afin que de nouvelles entreprises puissent entrer en compétition avec d'autres bien établies.

Bien qu'une unité de vérification ait été créée pour le contrôle technique et la vérification des demandes de droits à moyen terme, il semble qu'aucune unité n'ait été mise en place ensuite pour auditer le progrès en ce qui concerne la réforme interne dans les compagnies établies, et pour s'assurer que les nouveaux entrants soient vraiment engagés dans le secteur.

Afin d'éviter d'avoir une situation du type « le renard dans la basse cour » qui a conduit au scandale d'Enron aux USA, il est indispensable que l'unité de vérification soit complètement indépendante. Elle doit avoir la capacité de mener des audits sur la réforme interne au sein des compagnies, des sociétés conjointes, aussi bien qu'auprès des détenteurs de droits « de papier », d'une manière crédible et transparente.

Pêcheurs de bonne foi

Les ressources de la pêche côtière auraient pu être réservées aux pêcheurs de bonne foi. Le gouvernement aurait dû utiliser cela comme argument dans la négociation avec les compagnies établies pour maintenir leurs droits dans le secteur commercial. Cela aurait pu leur permettre d'assurer un moyen d'existence et cela

aurait contribué à réduire la misère de ces pêcheurs et de leurs communautés. En ce qui concerne le secteur nécessitant des investissements importants, le gouvernement aurait pu suivre les conseils du « Comité Technique aux Droits d'Accès » et reconnaître qu'il serait difficile de le réformer.

Au contraire, ce secteur de la pêche aurait pu être le générateur de fonds pour le développement des communautés littorales ou pour la société toute entière, en imposant une taxe spéciale sur les droits de pêche, comme la taxe sur la ressource en Namibie. Les compagnies établies auraient sûrement argumenté qu'elles payaient déjà une taxe sur les bénéfices, et qu'une taxe sur les droits de pêche ne serait pas juste. Il est clair que, avec les droits à moyen terme, les compagnies établies étaient d'accord pour payer pour des droits de pêche grâce à divers arrangements. En institutionnalisant la réforme à travers par exemple un « Trust Development Fund », les coûts de transaction pour les compagnies établies auraient été beaucoup plus bas.

En Afrique du Sud, comme ailleurs dans le monde, la co-gestion dans la pêche est devenue un terme pour évoquer l'investissement des pêcheurs et des communautés vivant de la pêche pour améliorer leurs revenus en s'appuyant sur une méthode consultative et participative. Cependant, de même que pour le concept de réforme (« transformation »), il n'y a pas de définition claire de la co-gestion dans un contexte Sud Africain, même si cela semble être la panacée pour le gouvernement et les scientifiques pour un développement durable des ressources halieutiques et le développement économique des communautés de pêcheurs. Les expériences de co-gestion dans la pêche qui ont eu lieu jusqu'ici indiquent que ces arrangements se sont d'abord intéressés à la ressource halieutique, plutôt qu'à faciliter le développement économique au sein des communautés de pêcheurs.

La question des moyens de subsistance

A part ce qui concerne le Kwazulu-Natal, le gouvernement n'a pas pris ses responsabilités en matière de co-gestion. De plus, on ne peut pas s'attendre à ce que

les communautés les plus pauvres, ainsi que les individus achètent le concept qui, à leurs yeux, n'améliorera pas leur niveau de vie. Ainsi, il sera important de faire en sorte que les stratégies visant à réduire la pauvreté soient basées sur des accords de co-gestion. En redistribuant les droits de pêche, l'intention était de réduire la pauvreté des communautés de pêcheurs. Il était nécessaire d'accorder des droits à de nombreux entrants, un pas indispensable pour s'attaquer à l'héritage laissé par le régime d'apartheid, c'est-à-dire le maintien des communautés Noires dans l'exclusion sociale et économique.

Le changement avec le programme du GEAR (Croissance, Emploi et Redistribution) signifiait que l'approche du gouvernement visait à prévenir la pauvreté (grâce à SMMES) et à la diminuer (à travers des créations d'emplois). Il envisageait de distribuer des droits de pêche à des entrepreneurs au sein des communautés de pêcheurs, qui se lanceraient dans cette activité en utilisant leurs droits, et ainsi créeraient des emplois dans ces communautés. Tandis que ces droits réduiraient la pauvreté pour les détenteurs et les entrepreneurs, la création d'emplois sortirait quelques personnes de la pauvreté. Il est clair cependant que le fait d'avoir recours essentiellement aux lois du marché n'a pas suffi à réduire la pauvreté dans les communautés de pêcheurs de manière efficace. Il est impératif, au moins pour le moment, que le gouvernement continue à jouer un rôle actif afin d'assurer que cette réforme contribue véritablement à réduire la pauvreté.

Cet article de Moenieba Isaacs (misaacs@uwc.ac.za), Programme for Land and Agrarian Studies (PLAAS), Université de Western Cape, Mafaniso Hara (mhara@uwc.ac.za), PLAAS, et Jesper Raakjær Nielsen (jrn@ifm.dk), Institute for Fisheries Management and Coastal Development, Danemark, a été d'abord publié dans « Policy Brief », No.16, août 2005

Organisations de pêcheurs

Changement de garde

La nouvelle direction de la plus grande organisation de pêcheurs du Pérou vise à améliorer la capacité de production et de commercialisation du secteur artisanal

Vive la FIUPAP ! Longue vie à la FIUPAP s'exclame Victor Solis, Président du Comité Electoral. « VIVAA » Les cris font écho contre les murs de l'auditorium. Les visages fatigués après une nuit presque sans sommeil s'illuminent pour acclamer leur organisation, la Fédération d'Unification et d'Intégration des Pêcheurs Artisans du Pérou (FIUPAP) qui vient de clore son 6ème congrès à Huampani, une station balnéaire à quelques 30 km de Lima.

« Viva La FIUPAP ! » répète Ramon Agama, le nouveau secrétaire général. Et le cri est repris par Pedro Cornejo, son adversaire aux élections, Claudio Nizama, le secrétaire sortant, les 109 délégués et des douzaines d'observateurs des « caletas ».

Le programme de la fédération étant déjà approuvé à l'unanimité, il ne restait plus qu'à décider qui occuperait le siège de dirigeant pendant cette nouvelle phase de l'organisation. Dans une atmosphère de respect mutuel, les pêcheurs ont voté pour la décision finale.

Sans aucun doute, la revendication qui fait l'unanimité est la défense de la zone des 5 miles comme réserve pour la protection de la flore et de la faune, et pour la déclarer zone exclusivement réservée à la pêche artisanale.

Les délégués présents au congrès de la FIUPAP ont rejeté, sans aucune hésitation, l'ensemble des règles qui récemment avaient tenté de changer ce droit légalement établi, et ne se sont pas gênés pour condamner un petit groupe d'organisations du Sud du pays, qui avaient accepté que la flotte industrielle ait accès à un couloir de 37 km en bordure de la frontière avec le Chili. Certains d'entre eux avaient déjà sanctionné les

dirigeants syndicaux qui avaient signé cet accord.

Au Pérou, il semble y avoir consensus général pour respecter la zone des 5 miles. Au moins verbalement, les représentants du gouvernement et de l'industrie sont d'accord pour reconnaître les droits exclusifs de la pêche artisanale dans cette zone. Le débat s'est concentré sur la bande côtière du Sud du Pérou où les fonds marins s'abaissent beaucoup plus rapidement que dans le Nord, et, plus grave, l'anchois, espèce cible de la pêche minotière, se trouve beaucoup plus près des côtes dans le Sud en hiver. L'anchois, une espèce pélagique qui est très abondante dans les eaux poissonneuses du Pérou, peut supporter des prises de plus de 6 millions de tonnes, sauf lorsque le phénomène d'El Nino dilue le courant froid Péruvien (connu également sous le nom de Courant de Humboldt) et que les éléments nutritifs sont réduits au minimum. Les scientifiques reconnaissent la présence deux bancs, l'un au Nord, l'autre au Sud du 12ème parallèle (plus ou moins au niveau de la capitale Lima). Ce dernier est partagé avec le Chili, et représente environ 15% des prises annuelles d'anchois du Pérou. Cependant, il est à l'origine de discussions passionnées. Le problème vient du fait que les prévisions pour la transformation du poisson sont établies sur la base des prises faites lors de courtes sorties en mer proches des usines. Dans le Sud, en automne, l'anchois apparaît en grandes quantités, loin de la côte, durant sa migration vers le Nord, à partir des côtes Chiliennes.

Le secteur industriel

En hiver, lorsqu'il se déplace dans la direction opposée, il s'approche très près des côtes. Ainsi, le secteur industriel, ne

pouvant accéder à la ressource du fait de la pression exercée par le secteur artisanal, accuse ses dirigeants de « travailler pour les Chiliens »

Les représentants du gouvernement répondent que la zone des 5 miles devrait être respectée à la lettre, mais pour des raisons « géopolitiques », la flotte industrielle devrait être autorisée à pêcher l'anchois dans cette zone en hiver. » Il n'y a que 37 km de côte et il n'y a que très peu de pêcheurs artisans » insistent-ils.

Mais les pêcheurs artisans craignent que s'ils acceptent, cette exception se transforme en un paradis pour l'industrie, et qu'elle en profite pour étendre cette mesure soit-disant exceptionnelle.

La flotte artisanale (quelques 6000 bateaux) n'est pas autorisée à pêcher du poisson qui sera transformé en farine, bien que beaucoup de bateaux dans le secteur—ceux qu'on appelle « les Vikings »—le font illégalement. Ce sont les « bolichitos » (bolincheurs en bois) qui se situent à la limite de ce que l'on considère comme pêche artisanale.

La plupart des bateaux constituant la flotte Viking, au nombre de 600, sont déjà au dessus des 30 tonneaux(GRT), la limite entre secteur artisanal et industriel. C'est un secteur très dynamique et mobile, et surtout difficile à gérer. Evitant

l'utilisation des systèmes de surveillance par satellite, et pêchant du poisson qui finit par alimenter les usines à farine, ils constituent un autre champ de bataille pour les pêcheurs artisans.

La grande partie des 700.000 tonnes de poisson pêchés au Pérou pour la consommation humaine est fournie par les pêcheurs artisans. Le chinchard, (jurel) entre en grande partie dans le menu ordinaire des familles vivant sur la côte au Pérou.

Cependant, pendant plusieurs années, le produit star de la pêche Péruvienne a été le calmar géant ou « pota » (*Dosidicus gigas*), qui en poids et en taille, dépasse l'homme, atteignant ces mesures en 14 à 18 mois, et mourant après avoir frayé. Les pêcheurs l'attrapent par « hand jigging », les vidant à bord de leurs petits bateaux, et les vendant sous forme de tubes avec leur peau à même le quai. Les prises sont conséquentes, allant jusqu'à 75.000 tonnes/ an, mais les prix obtenus sont très bas.

Le marché à l'exportation

« Le prix qu'on nous offre sur le quai est de 12 centimes (autour de 0.04 US dollar) par kilo, nous dit un représentant des pêcheurs venant du Nord, lors du congrès FIUPAP. Mais les calmars à demi transformés, comme les calmars ouverts et congelés, atteignent 0.60 US\$ par kg sur le marché international. C'est un commerce

dont se chargent les mareyeurs et les exportateurs de poisson. Les organisations de pêcheurs artisans n'ont toujours pas réussi à développer la capacité de négociation pour obtenir un prix plus correct pour le débarquement de produits semi transformés.

La grande diversité de ressources pélagiques pêchées par les pêcheurs artisans (à peu près 200 espèces) signifie qu'il y a plusieurs problèmes auxquels le secteur doit faire face. Cependant, comme c'est le cas pour le calmar, les problèmes de redistribution des revenus, liés principalement à la rareté de certaines ressources et le prix très bas des autres, sont communs à presque chaque « caleta » et à la pêche en eau douce. Malgré le fait que l'Etat Péruvien investit des sommes relativement importantes pour aider le secteur de la pêche, avec le soutien d'agences de développement internationales telles que AECI (l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale), ces investissements suivent la logique des acheteurs plus que des vendeurs, assurant une concentration d'approvisionnements et des standards de qualité, mais pas l'équité en matière de distribution.

Ce ne sont pas les seuls problèmes de nature commerciale. Lors du congrès de la FIUPAP, on a soulevé la question des produits venant du Chili pour remplacer

les débarquements insuffisants du secteur artisanal sur le marché intérieur. Pour les pêcheurs artisans Péruviens, la Convention des Nations Unies sur le droit de la Mer (UNCLOS) est presque une injure. Ils sont tout à fait convaincus que si le Pérou adhère à cette convention internationale, il perdra toute souveraineté sur les 200 miles et un « Comité UNCLOS » (qui n'existe pas réellement) pourrait décider de laisser des bateaux étrangers entrer dans cette zone, et ainsi affecter leurs ressources.

Ce qui est certain, c'est que la Constitution Péruvienne a établi 200 miles comme étant le territoire maritime du pays (ou « mar de grau ») et que si le pays ratifie la Convention, ils devront accepter que leur territoire maritime soit réduit à 12 miles, et le reste fera partie de la zone économique exclusive (ZEE). Pour les pêcheurs artisans Péruviens « la défense de 200 miles pour le Pérou » n'est pas plus négociable que la défense des 5 miles pour leur secteur. Et jusqu'ici, tous les arguments mis en avant pour les convaincre qu'il n'y a pas de risque que des bateaux étrangers entrent librement si le Pérou devait signer la Convention, se sont avérés inefficaces.

Le congrès de la FIUPAP a ratifié cette position, des manifestations récentes dans le Sud du pays ont soutenu cette décision, et le nouveau secrétaire Ramon Agama, maintient fermement cette

attitude traditionnelle dans le secteur de la pêche.

Un adieu émouvant

L'adieu à l'ancien leader Claudio Nizama, plein d'émotion et de respect, a ouvert la voie à une nouvelle génération de leaders. Ramon Agama, représentant les pêcheurs Sechura, a la quarantaine, l'aspect serein, surpris d'avoir été élu secrétaire général par ses collègues.

Il semble être sans ambition personnelle et a remercié ses supporteurs par des mots simples. « La pêche artisanale subit des changements radicaux » a-t-il affirmé « le progrès technologique est absolument vital parce que la ressource se raréfie du fait de la surpêche par la flotte industrielle, et la prise de juvéniles qui est à peine contrôlée ».

Ce qui préoccupe Ramon Agama particulièrement, c'est le besoin de communiquer en permanence avec la base de son organisation, à travers des visites régionales et une plus grande utilisation des courriels. Le nouveau secrétaire général croit que l'on peut travailler pour améliorer la capacité de production et de commercialisation du secteur de la pêche artisanale. Mais il n'abandonnera pas ce qui nourrit toutes les batailles : la fermeture des « fenêtres de pénétration » ou les « perforations » dans la zone artisanale exclusive. Ceci continuera à être l'une des lignes de conduite du travail de la FIUPAP. « Les fenêtres de pénétration sont maintenant en stand by et ceci est un gros souci pour nous tous » dit Agama. « Les fenêtres de pénétration pourraient servir d'instrument légal qui pourrait être utilisé pour accéder à d'autres zones côtières, en utilisant les mêmes arguments que ceux appliqués dans le Sud. Cependant, nos bases veillent à ce que la flotte industrielle ne viole pas la limite des 5 miles, et nous, en tant que fédération, sommes aussi vigilants, pour faire en sorte que ceci ne se répète pas dans d'autres parties du pays ».

Le nouveau secrétaire de la FIUPAP est explicite : « le fait que la loi soit ignorée, laissée en suspens, est un danger dissimulé qui met en danger les activités de la pêche artisanale Péruvienne ».

Ce rapport est d'Ernesto Godelman (godelman@cedepesca.org.ar), Président de Cedepesca, qui a assisté au Congrès de la FIUPAP

Aires marines protégées

Rendre les communautés littorales plus visibles

Il y a des questions autour des aires marines protégées et des moyens d'existence des communautés côtières qui y vivent

On a de plus en plus recours à la création d'aires marines protégées (AMP) ou parcs marins comme moyen de protection des ressources côtières et marines, basées sur les principes scientifiques de la sauvegarde des ressources. Elles ont un rôle très positif car elles cherchent à obtenir la protection des ressources côtières dans leur ensemble, pour les générations actuelles et à venir. Les aires marines protégées sont bénéfiques pour l'environnement et pour les habitants du fait qu'elles permettent l'accroissement des stocks dans des zones où la pêche est moins limitée, adjacentes aux zones protégées, et elles offrent d'autres avantages de manière indirecte tel que le développement du tourisme.

Cependant, de tels avantages ne sont effectifs que si les AMP sont bien gérées—les chiffres fournis par la « World Wide Fund for Nature » (Fondation Mondiale pour la Nature)—connue en Amérique du Nord sous le nom de WWF (The World Wildlife Fund) montrent que 80% des AMP dans le monde ne sont protégées que par cette appellation, et ne sont pas gérées de manière active et efficace.

Dans certains cas, les aires protégées (y compris celles à l'intérieur des terres) n'ont pas réussi à maintenir la faune et la flore qu'elles étaient sensées protéger, en même temps qu'elles avaient un impact négatif sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations locales. Elles ont été associées à des déplacements forcés et à l'interdiction d'accès aux ressources naturelles pour ceux qui vivaient à proximité, ceci sans compensation aucune ou alors des compensations inadaptées.

De nombreuses études ont prouvé que ce sont souvent les foyers les plus pauvres qui dépendent le plus des ressources naturelles. Les aires protégées ont donc souvent accru l'appauvrissement de ceux qui vivaient dans la pauvreté. Ce manque de prise en compte de la situation socio-économique et des moyens d'existence des communautés locales reflète une tendance générale en matière de protection environnementale, malgré un consensus grandissant pour reconnaître que la pauvreté et le manque de volonté politique sont les deux causes majeures qui menacent la protection de l'environnement.

Cet article examine les problèmes relatifs aux aires marines protégées et aux moyens d'existence des communautés côtières au sein des AMP, en se référant aux exemples fournis par l'Afrique du Sud. On a établi des conclusions à partir de trois provinces côtières celles du Cap Ouest, du Cap Est et du Kwazulu Natal, en se basant sur toute une gamme d'informations clés et de la littérature disponible.

Les conseils au niveau national et international pour l'établissement d'AMP insistent avec force sur l'engagement des parties prenantes. Cependant, en pratique, les financements sont faibles, et les communautés côtières locales sont souvent ignorées dans le processus des AMP, indépendamment du fait qu'elles ont toujours traditionnellement pêché dans les zones protégées pendant des siècles ou plus, et malgré le fait que beaucoup dépendent de la pêche pour assurer leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire.

Dans le contexte d'une recherche d'égalité dans l'attribution des ressources, les

réglementations plus strictes sur la pêche qui accompagnent la création de parcs marins affectent parfois de manière disproportionnée les communautés locales de pêcheurs qui manquent déjà de ressources en comparaison avec d'autres parties prenantes.

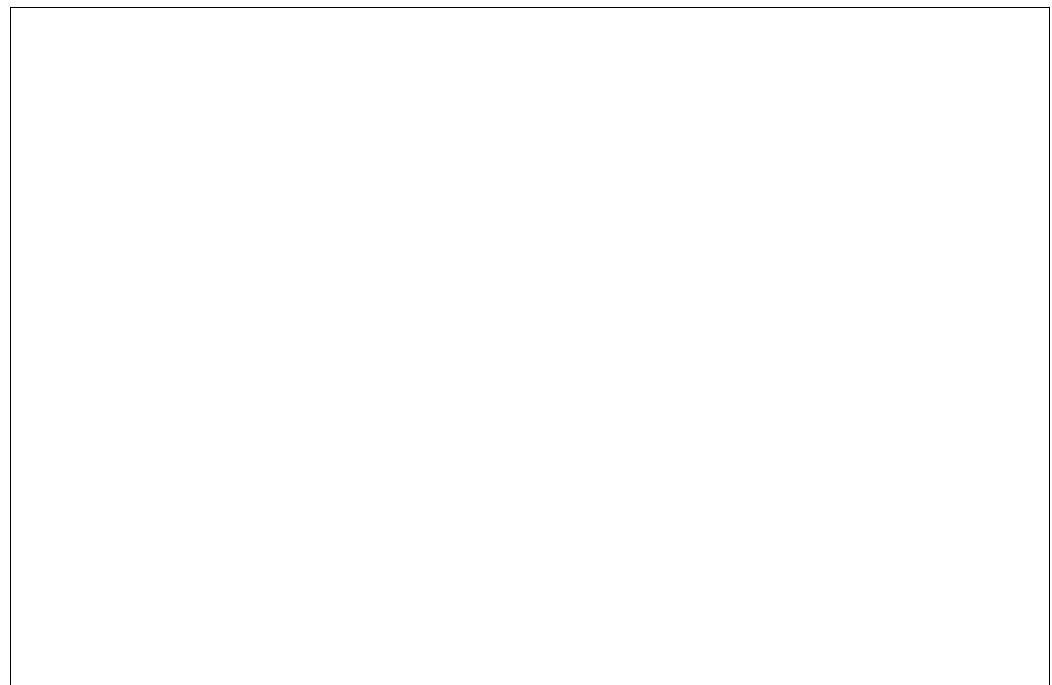
Les communautés locales.

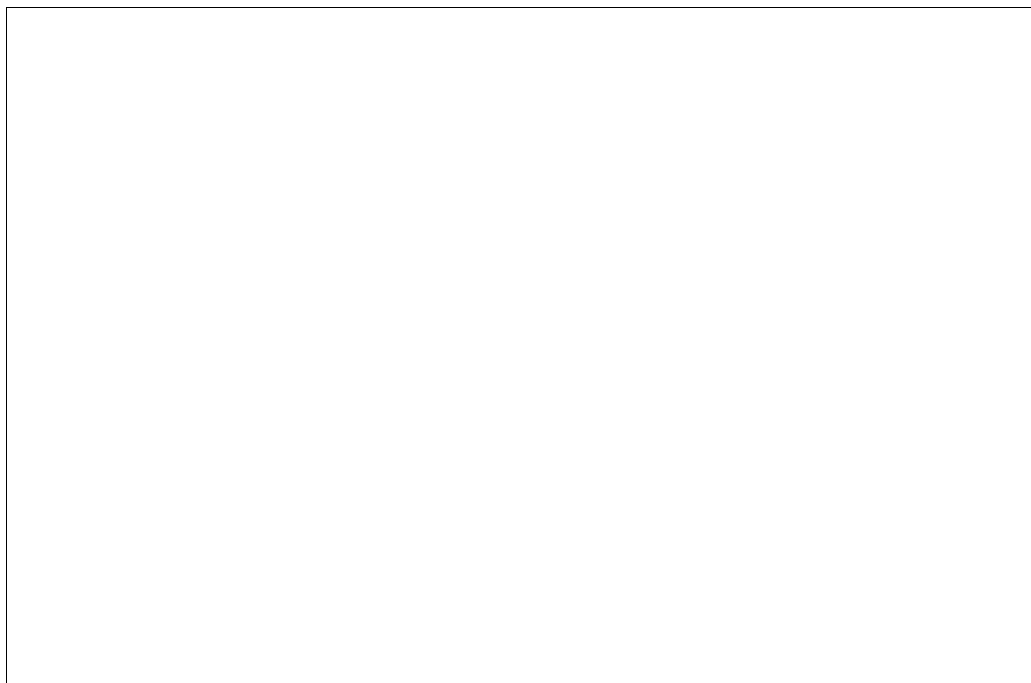
De plus, en Afrique du Sud, peu d'efforts ont été faits pour voir quel était l'impact des AMP sur les communautés locales. Le manque de données sur l'impact qu'elles avaient sur leurs moyens d'existence est problématique, si l'on considère le lien évident entre les caractéristiques socio-économiques et les attitudes des communautés locales, et le type de gestion et les contraintes imposées au sein des zones protégées.

Ceux qui vivent près des AMP en Afrique du Sud, dans beaucoup de cas, ont été défavorablement affectés par un bouleversement des structures sociales, conséquences des expropriations et de la mise en place de zones protégées sous le régime d'apartheid. L'accès des communautés locales aux ressources côtières a été affecté par des déplacements liés à la législation coloniale et des réglementations sous le régime d'apartheid, et plus récemment par le développement de l'industrie du tourisme et le boom immobilier. Dans beaucoup de cas, les AMP ont maintenu les limites de certaines zones protégées

établies sous le régime d'apartheid, renforçant la possession et l'accès discriminatoire au foncier. Bien que ceci ait pu être fait pour des raisons environnementales, cela a conduit à beaucoup de ressentiment au sein des communautés locales, en particulier là où il y a eu très peu de participation dans la prise de décision.

L'actuelle gestion des AMP est en général inadéquate, à la fois au niveau national et international. Un rapport fait conjointement par WWF et Marine Coastal Management (MCM) souligne que seules 7 sur 19 AMP en Afrique du Sud avaient obtenu un accord officiel en 2003 - celles sans accord officiel semblent moins bien réussir. Beaucoup des organismes chargés des AMP n'ont pas la capacité d'imposer leur implantation et les fonds nécessaires pour les AMP ne sont pas une priorité pour le gouvernement, et il y a eu des coupures de budgets. Dans beaucoup de cas, le personnel est insuffisant pour assurer une gestion efficace. La performance et les conditions nécessaires pour un suivi ne sont pas une priorité. De plus, les accords de gestion existants entre les parcs nationaux / organismes chargés des AMP et MCM visent essentiellement l'application de la loi contre la pêche illégale, et non pas d'autres aspects de la gestion. Cependant, la pêche illégale ou le braconnage se sont révélés être un problème dans toutes les AMP examinées, et dans beaucoup de cas mettant en





danger l'état des ressources. Ceci concernait à la fois le braconnage à petite et grande échelle. Il est évident qu'un engagement authentique et approfondi de la communauté a un effet bénéfique sur les objectifs de conservation dans les AMP, l'investissement des communautés et un meilleur respect de la réglementation. La réglementation nationale et internationale exige désormais la consultation ou la participation des parties prenantes dans la mise en place et la gestion des AMP.

Cependant, les mécanismes par lesquels cette participation doit se faire ne sont pas précisés, et donc, l'engagement réel a été limité, en particulier là où les AMP poursuivent la protection d'une zone qui a été créée lorsque la participation locale n'avait pas été requise. Ceci a été à l'origine de conflits et de protestations dans beaucoup d'AMP.

AMP récentes

Pour quelques AMP déclarées plus récemment, telles que la « Table Mountain National Park » (TMNP), la consultation a été plus large. La TMNP a cherché à empiéter le moins possible sur des zones de pêche importantes pour les détenteurs de permis, bien que cela ait été moins le cas pour les pêcheurs à petite échelle. Dans plusieurs autres AMP, des zones multi-usage—qui autorisent la pêche dans certains endroits—n'ont pas été adoptées et l'acceptation de ce

principe par la MCM (Marine Coastal management) a été inadéquate.

Bien que dans le discours actuel on insiste sur l'engagement des communautés locales dans la gestion des zones protégées, disant qu'elles apportent des avantages à ces communautés, dans beaucoup de cas, les limites fixées à la participation signifient qu'il y a peu de chances qu'elles les dédommagent de leur exclusion de l'accès aux ressources naturelles dans ces zones protégées. Ceci inclut la grande majorité des aides gouvernementales (pour des moyens d'existence) et des initiatives pour supprimer la pauvreté qui manquent de durabilité.

Dans la plupart des cas, une brève consultation des parties prenantes spécifiques a eu lieu, plutôt qu'un investissement réel au niveau local dans les prises de décision, avec pour résultat que de telles consultations peuvent être utilisées pour légitimer des décisions prises d'en haut. Ceci s'étend à ce qu'on qualifie de co-gestion des ressources naturelles en Afrique du Sud - ce qui généralement signifie très peu d'investissement dans la prise de décision en ce qui concerne l'utilisation de la ressource. Par exemple, dans l'AMP de Dwesa-CWebe, où les gens du coin sont supposés participer à la co-gestion des ressources marines, aucune pêche n'est autorisée. De plus, là où la pêche est

autorisée dans les zones protégées, dans la plupart des cas, le niveau de subsistance et l'utilisation de la ressource de faible valeur autorisée par les responsables des parcs marins ne satisfont pas les besoins vitaux ou n'assurent pas l'essentiel des moyens d'existence, comprenant le loyer, les frais de scolarité et les services de base, lorsqu'ils existent. Même les pêcheurs de subsistance opèrent dans une économie monétarisée, et donc, s'il n'y a pas d'occasion de gagner sa vie autrement, la pêche illégale risque de se développer lorsque la pêche de subsistance ne couvre pas les besoins élémentaires.

En pratique, la participation du public ne va pas sans poser de problèmes, et demande de la part des responsables un engagement à long terme. Des problèmes de communication entre différentes instances et agences gouvernementales, ainsi qu'entre le gouvernement et les communautés ont conduit à des litiges sur les questions du foncier, des ressources marines, de la fourniture de services par les communautés, et ceci a abouti à un manque de coopération avec le gouvernement.

Le refus d'accès à la ressource

Dans un contexte de refus d'accès à la ressource, les gens qui vivent dans les communautés pratiquant une pêche traditionnelle ont gardé un lien culturel et social très fort avec la mer et la pêche.

Des changements ont été imposés assez récemment et ils ont apparemment été étendus pendant la dernière décennie de démocratie, mettant en évidence un conflit fondamental entre cultures - entre des méthodes à dominante traditionnelle et communautaire pour gérer et récolter les ressources naturelles, et un système de quotas individuels et « moderne » (industriel), basé sur la propriété privée. Les AMP sont une manifestation de l'imposition de l'Etat comme propriétaire effectif de toutes les ressources naturelles, une idée que beaucoup de gens vivant dans les communautés côtières voudraient contester.

De plus, les pêcheurs pensent que leur savoir indigène et leurs méthodes traditionnelles, comprenant la rotation des zones de pêche et des ressources, ne sont pas reconnues par les mesures

scientifiques ou la réglementation gouvernementale.

Les pêcheurs amateurs et les compagnies industrielles ayant plus de ressources et plus d'influence au niveau politique peuvent exercer du lobbying auprès du gouvernement concernant l'accès aux ressources et les politiques à mettre en œuvre plus facilement que les communautés frappées par la pauvreté, ce qui conduit à plus de ressentiment au sein des communautés dans les AMP étudiées. Les autorités gouvernementales renâclent à compromettre l'accès aux ressources aux pêcheurs amateurs étant donné qu'ils constituent une source importante de revenus en tant que touristes dans les AMP. De plus, ces pêcheurs ont largement échappé aux règles et à l'application de la loi pendant les années passées.

Les niveaux de pauvreté dans les zones côtières en Afrique du Sud sont significatifs dans la plupart des régions où se situent les AMP—avec le niveau le plus élevé dans la province d'Eastern Cape (48%) suivie par le Kwazulu-Natal (26) et le Western Cape (12), représentant le pourcentage de gens dont les dépenses du foyer s'élèvent à R 800 (approximativement 119 dollars US) ou moins par mois. La Côte Sauvage (The Wild Coast) dans l'Eastern Cape a l'un des niveaux de pauvreté les plus élevés du pays - entre 60 et 80% .

Cependant, derrière de tels chiffres se cachent d'énormes disparités entre riches et pauvres - dans la plupart des provinces, les inégalités s'accroissent, en particulier dans le Western Cape, où beaucoup de gens dans les zones côtières sont incapables de profiter des bénéfices d'une industrie du tourisme en plein essor qui requiert beaucoup de capitaux. Dans les villes entourant le Parc National de West Coast, plus de 40% des gens étaient considérés comme n'ayant aucun revenu, d'après le recensement de 2001. La province de l'Eastern Cape, où se situent cinq AMP, a particulièrement souffert de la politique spatiale fondée sur les races, bien que d'autres provinces aient également été considérablement affectées. Un manque crucial d'investissements dans certaines régions, ajouté à des restrictions en matière de déplacement et de propriété du foncier ailleurs, ont fait

que des régions spécifiques telles que la Wild Coast se sont trouvées surpeuplées et n'avaient aucun droit d'accès aux ressources et aux services, ce qui s'est traduit par des niveaux de pauvreté très élevés, et la dépendance vis-à-vis des ressources marines. Ainsi, les pressions exercées par une population dense et en grande pauvreté, de même que des terres infertiles et une gestion déficiente des zones côtières en dehors des réserves, épuisent les ressources naturelles et ont un impact direct sur les AMP.


Sans une meilleure gestion des zones réservées, les développements de la politique en Afrique du Sud risquent de mettre encore plus en danger les moyens d'existence des pêcheurs vivant en bordure des parcs marins, puisque le ministère responsable des pêches a exprimé son intention d'augmenter le nombre de zones interdites au sein des parcs marins de 1 à 20% des zones protégées.

L'accent sur des préoccupations environnementales dans la gestion des AMP cache en fait des considérations de croissance et de profit au niveau macroéconomique (y compris un gain de devises étrangères pour l'état) plus qu'un souci d'allègement de la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence des populations locales.

La question de légitimité

Les AMP ne peuvent être considérées indépendamment des régions et des communautés qui les entourent—la marginalisation des communautés locales met en jeu la légitimité des AMP et a de graves conséquences, à la fois sur la gestion des zones protégées et celle de la ressource écologique elle-même, du fait des activités de braconnage de plus en plus courantes. Les questions liées à la gestion des AMP en général accentuent ce problème. Alors que les AMP doivent apporter une contribution importante, elles ont peu de chances à elles seules de fournir une solution à tous les problèmes de gestion et d'accès à la ressource. Les AMP ne sont qu'un outil de gestion parmi toute une gamme.

C'est ainsi que nous proposons un partage plus équitable des coûts et des bénéfices pour les parties prenantes

engagées dans les AMP, afin que les communautés et les impacts socioéconomiques des AMP soient mis en évidence et que les populations locales soient vraiment impliquées dans la prise de décisions au niveau de la gestion. Si elles étaient gérées de telle manière qu'elles incluait les communautés locales dans un véritable partenariat, avec les responsables de leur gestion—et si d'autres chances de créer des moyens d'existence leur étaient offertes—les AMP pourraient répondre aux exigences socioéconomiques et environnementales. 

Cet article de Carolyn Petersen (C.J.Petersen@sms.ed.ac.uk), Naseegh Jaffer (naseegh@masifundise.org.za) et Jackie Sunde (jackie@masifundise.org.za), Masifundise Development Trust, Cape Town, South Africa, est un extrait d'un article plus long présenté lors de la 1ère Conférence Internationale sur les AMP qui s'est tenue en Australie en Octobre 2005

S'exprimer en notre nom

Quelques réflexions sur le 1er Congrès International sur les Aires Marines Protégées et la nécessité d'y ajouter une perspective humaine

Les participants au premier Congrès International sur les AMP (IMPAC 1) qui s'est tenu à Geelong, en Australie du 23 au 28 Octobre 2005, venaient de tous les coins de la terre. Tous engagés dans tous les types de questions ayant trait à la protection des Aires Marines Protégées (AMP). Tous étaient investis et désireux de faire face aux défis énormes pour s'assurer que la vie marine puissent continuer à exister sous toutes ses formes les plus pures et les plus naturelles dans les années à venir.

Les organisateurs étaient déterminés à offrir une conférence productive et réussie, dont les résultats étaient censés être utilisés pour un travail de plaidoyer et donner des directions à la recherche en cours et aux efforts de développement. Le Congrès était profondément engagé à répondre aux défis pour assurer le succès des AMP, malgré toutes les difficultés.

Les cinq thèmes principaux abordés lors du Congrès ont permis aux participants de choisir leur propre centre d'intérêt. Les thèmes étaient « Protection partagée », « Durabilité- Résilience », « Ecosystèmes », « Développement des Réseaux d'AMP », et « Gestion Efficace ». Pour assurer l'intégration de ces thèmes, les organisateurs avaient aussi prévu des sessions où des problèmes transversaux pouvaient être abordés et analysés. Ceci était un effort constructif pour s'assurer que les principaux défis n'étaient pas engagés sans se situer dans un contexte plus large et que « les gens », comme il se doit, devaient être parties prenantes de ce contexte.

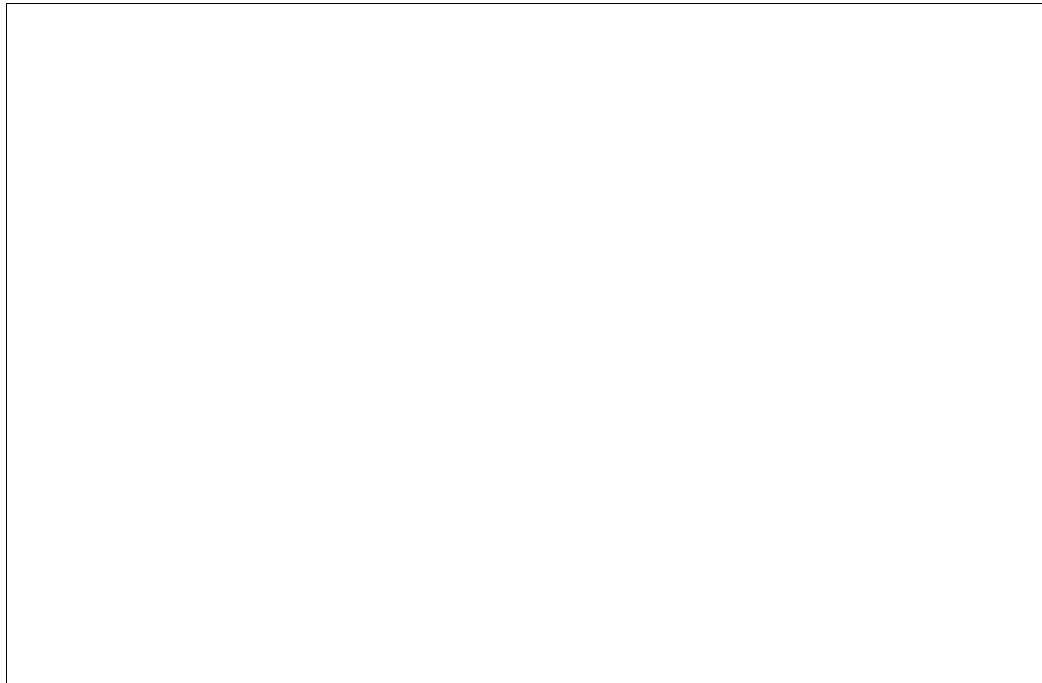
Mais où était la voix des communautés locales dont les moyens d'existence dépendent des parcs marins qui sont choisis pour la sauvegarde du milieu ? Protégeons-nous la vie marine pour les

scientifiques, les chercheurs, les visiteurs et les touristes pour venir les admirer ? Non. Nous devons veiller à ce que les zones côtières soient maintenues afin que les formes vivantes puissent continuer à y vivre de manière interactive à l'avenir. Les populations qui vivent en interdépendance avec les espèces marines sont les mieux à même de parler de protection de la vie marine et côtière et de leurs propres moyens d'existence.

Nous devons reconnaître également que les populations locales peuvent aussi nous en apprendre sur la réelle valeur humaine contenue dans la protection des ressources vivantes et les défis liés à cette tâche. Le fait que certaines personnes se fassent les champions de leur cause, quoique bienvenus, ne remplace pas le cri « Nous avons notre mot à dire »

Il était évident que les participants au Congrès voyaient les parcs marins avec les yeux de chercheurs et de scientifiques pour qui la protection de l'environnement était la première des priorités. Les spécialistes des sciences humaines progressistes, au contraire, regardent la vie d'abord dans une perspective humaine. Cependant, tous ont à cœur d'améliorer et de protéger toute forme de vie avec dignité et respect, pour leur assurer un avenir durable. Alors que IMPAC1 a fait une contribution significative pour assurer l'investissement des communautés locales et indigènes dans le processus d'établissement de parcs marins, il l'a fait avant tout dans une perspective scientifique et environnementale.


Le temps est venu pour la science et tous les systèmes de connaissance d'être intégrés—non pas comme des entités séparées regroupées—mais comme des formes différentes vivantes qui,



interactivement partagent le même environnement.

Nécessité d'une intégration

Si nous voulons atteindre les objectifs de développement du millénaire, alors une telle intégration devient de plus en plus urgente. Dans les communautés, nous faisons face à la dégradation des droits des peuples et de la dignité humaine. Nous nous battons contre la pauvreté et l'exploitation économique. Nous défions ceux qui exploitent les êtres humains et la vie sous toutes ses formes. Nous devons nous engager simultanément face à des conflits humains et politiques, l'âpreté au gain, et la dégradation environnementale et marine, de sorte qu'un programme universel puisse être élaboré pour s'assurer que la vie sous toutes ses formes (les humains, les plantes, et les animaux) puissent co-exister de manière durable à l'avenir. C'est ce que souhaite la pratique démocratique.

Nous espérons qu'IMPAC2 saura prendre ce tournant important. 

Ce document est de Naseegh Jaffer (naseegh@masifundise.org.za) de la Masifundise Development Trust, Cape Town, Afrique du Sud

Les seules bonnes intentions n'aideront pas

La distribution de matériel de pêche dans la phase de réhabilitation après le tsunami en Inde met en lumière plusieurs erreurs

La coutume qui prévaut dans les villages de pêcheurs indiens empêche les organisations de la société civile (OSC) de fournir directement du matériel de pêche et autre matériel de secours aux bénéficiaires des projets de réhabilitation après le tsunami. C'est le « panchayat » (Conseil du village) qui décide de la distribution de l'aide. Ainsi, la plupart des OSC remettent les dons aux panchayats, qui, à leur tour, les redistribuent aux pêcheurs. Dans la plupart des cas, les panchayats essaient de partager les aides entre tous les pêcheurs, sans trop de considérations quant à la question des dommages ou de la propriété.

Les pêcheurs ont le droit de faire réparer leurs bateaux s'ils ont été en partie endommagés ou d'en obtenir des neufs s'ils ont été complètement détruits. Pour ce faire, ils devaient rendre le montant de la compensation qu'ils avaient reçue du gouvernement au panchayat. Les panchayats essaient d'obtenir autant de nouveaux bateaux que cela est possible pour leurs villages. Après avoir distribué les compensations pour les pertes, les bateaux restants sont distribués aux membres d'équipage sur la base de groupement de propriétaires. Ainsi, un groupe de quatre ou cinq reçoit un bateau en fibre de verre renforcée (FVR). Les propriétaires de « kattamarams » (embarcations traditionnelles faites de troncs d'arbres) furent aussi traités de la même façon, et un groupe de quatre propriétaires de Kattamarams recevait un bateau de FVR, en plus du montant de leur compensation. A Tharangambadi, au Tamil Nadu, ceux qui n'avaient pas eu de bateau recevaient 15.000Rs. (=333\$ US) en compensation par le panchayat. Cette

somme était calculée sur le coût d'un bateau, qui se situe autour de 75.000Rs.

Pour un groupe de cinq, chaque part s'élève à 15.000Rs. Même les propriétaires de chalutiers ont reçu des bateaux FVR en plus du montant des compensations. Il y a même un cas où une organisation a fourni des prêts aux pêcheurs sous forme de filets. Cependant les pêcheurs ont refusé de rembourser ces prêts, et finalement l'organisation a dû faire appel au panchayat pour régler la situation.

La structure de pouvoir dans les hameaux de pêcheurs dicte le rôle clef des panchayats. Le tsunami de Décembre 2004 a été un test pour les panchayats dans leur capacité à prouver leur pouvoir sur leurs communautés. Simultanément, cela a aussi révélé la véritable force des gens sur leur panchayat, étant donné qu'ils pouvaient exercer leur pouvoir en rappelant leurs représentants. Le jour suivant le tsunami, les gens de Tharangambadi, par exemple, ont demandé au panchayat de démissionner pour être remplacé par un nouveau panchayat qui comprendrait des personnes plus éligibles. En conséquence, un nouveau panchayat comprenant six membres appartenant à chacun des quatre quartiers de Tharangambadi ont accédé au pouvoir. A Arcottuthurai, un autre hameau de pêcheurs, une scission il y a quatre ans avait conduit à la création de deux panchayats dirigeant deux parties du hameau. Après le tsunami, les deux présidents du panchayat ont essayé de travailler ensemble, mais ont échoué pour des raisons politiques. Les deux panchayats font de leur mieux pour obtenir de l'aide et accusent les OSC de ne pas distribuer de fonds dans leur région.

A Akkarapettai et Nambiar Nagar, des villages de pêcheurs touchés par le tsunami dans le district de Nagapattinam, au Tamil Nadu, l'intervention des OSC a eu un impact conséquent sur la structure de pouvoir traditionnel. La distribution de bateaux FVR par l'OSC a conduit à une quasi révolte des équipages contre leurs patrons et les panchayats. Ayant entendu des histoires à propos de la distribution de bateaux dans d'autres hameaux de pêcheurs, ces membres croyaient que les panchayats, représentés par les propriétaires de bateaux, avaient conspiré pour empêcher les OSC de distribuer des bateaux à tous les membres de l'équipage.

De nouveaux biens

Ils trouvaient injuste que, tandis que les propriétaires de bateaux pouvaient obtenir de nouveaux biens du fait des compensations qu'ils recevaient pour la perte de leurs vieux bateaux, les membres de l'équipage, qui avaient travaillé plusieurs années sur ces bateaux, n'obtenaient rien. De plus, les propriétaires empêchaient la distribution de bateaux, craignant de ne plus trouver suffisamment de membres d'équipage pour travailler sur leurs propres bateaux si tous en recevaient un également.

Cette double distribution a été considérée comme tout à fait injuste, en conséquence, les membres d'équipage se sont regroupés pour former leurs propres syndicats pour se battre pour ce qu'ils estimaient être leurs droits. Leur capacité de marchandage était si forte que les panchayats ont été forcés de réduire leur propre pouvoir afin d'éviter une division dans les hameaux. Après un compromis, les anciens panchayats ont été dissous, et on a posé les bases de nouveaux panchayats incluant une représentation égale des deux groupes en conflit.

Pour calmer les membres d'équipage, le nouveau panchayat d'Akkarapettai a aussi acheté et distribué dix nouveaux bateaux FVR entre les pêcheurs. Bien que le syndicat constitué à Akkarapettai avait été dissout suite à la requête du nouveau panchayat, les matelots de Nambiar Nagar tinrent bon et refusèrent d'être dissous. Ils se déclarèrent avec l'aide du syndicat des ouvriers du bâtiment et ouvrirent un bureau dans le village. Leurs

membres exigèrent que, à moins que les propriétaires de bateaux ne partagent avec eux une partie de l'argent reçu en compensation, ils refuseraient d'aller travailler sur leurs bateaux. Grâce à quelques ONG, ils obtinrent quelques bateaux pour les membres d'équipage du village.

Ainsi, alors que d'un côté la distribution de biens a aidé à la reconstruction des panchayats traditionnels, grâce à l'introduction de représentants de communautés de pêcheurs plutôt que de maintenir la seule présence des nantis et de ceux qui détenaient le pouvoir traditionnellement, de l'autre, elle a divisé la communauté plus que jamais auparavant.

Alors que les OSC (Organisations de la Société Civile) entraient en compétition pour fournir des bateaux, elles ignoraient les besoins d'autres couches de la population travaillant dans le secteur de la pêche, comme les vendeuses de poisson, les mareyeurs, les propriétaires de fabriques de glace etc... Le panchayat, qui se préoccupait davantage des pêcheurs, a ignoré ces gens là. En bref, tous ceux qui avaient des activités liées à la pêche restèrent dans l'ombre pendant la phase de secours et de réhabilitation.

Des communautés pauvres

Les pertes des marchandes de poisson étaient beaucoup moins importantes que celles des pêcheurs. Cependant, cela ne signifie pas qu'elles méritaient moins d'attention. Un nombre non négligeable de marchandes de poisson sont soit des veuves, soit appartiennent aux familles les plus pauvres de la communauté. Pendant le tsunami, la plupart d'entre elles ont perdu le matériel pour leur négoce - bassines en aluminium, balances, couteaux - alors que d'autres ont perdu le poisson qu'elles s'étaient procuré et les abris au toit de chaume qu'elles utilisaient pour le stocker.

De telles pertes paraissent insignifiantes aux yeux d'un étranger, mais elles sont importantes car elles privent les femmes de leurs moyens d'existence. Alors qu'elles avaient commencé à vendre dès que le poisson était revenu au village, elles devaient acheter de nouveaux outils pour leur commerce, et pour cela, la plupart

d'entre elles furent contraintes d'emprunter de l'argent auprès de financiers privés et de prêteurs sur gage à un taux d'intérêt mensuel de cinq pour cent. Quelques femmes pouvaient obtenir un crédit pour un jour. En moyenne, la perte pour une marchande de poisson était de 1.500Rs (33\$ US). Ainsi, l'équivalent du coût d'un bateau en FVP aurait pu aider cent femmes. Ce n'est seulement qu'après avoir acheté de nouveaux outils que certaines ONG sont venues distribuer des bassines en aluminium, des paniers, des cirés, des balances, des couteaux et des cantines pour les repas. Etant donné que les marchandes touchées par le tsunami n'en avaient pas, elles commencèrent d'abord à refuser l'aide. Cependant, après coup, elles changèrent d'avis, en réalisant que peut-être, il valait mieux accepter le peu qu'il y avait à prendre.

La diminution des sorties en mer après le tsunami, et la mauvaise saison de pêche ont aussi affecté la vente. Le nombre de jours travaillés pour les marchandes a chuté de manière dramatique, d'une moyenne habituelle de 20 jours à 8 jours. Les revenus générés par la vente ont chuté en conséquence, passant d'une moyenne de 1000 Rs (22\$ US) à 400 Rs (9\$ US). Ceci a affecté leur niveau de vie. Les prêteurs sur gage sont réticents à prêter de l'argent aux nouveaux venus dans le commerce du poisson (en général des femmes qui viennent de se retrouver veuves et d'autres qui ont besoin de cet argent pour subvenir aux besoins de leur famille), préférant d'anciennes clientes en qui ils ont confiance. Ainsi, certaines femmes sont contraintes de mettre leurs bijoux en gage pour obtenir de l'argent.

Manifestement, il y a assez d'espace pour des interventions significatives dans la vente du poisson, comme assurer la qualité, améliorer la transformation et la commercialisation et ainsi de suite. Ce sont des domaines où les OSC peuvent faire beaucoup. Bien que les marchandes de poisson aient demandé des équipements tels que des étals isolants en fibre de verre et des glacières pour stocker le poisson, ce qui améliorerait leur capacité de vente et assurerait de meilleurs prix, personne n'a voulu leur fournir cet équipement. Les mareyeurs et courtiers qui jusqu'ici fournissaient

autour de 60 à 70% des débarquements sont un autre groupe ayant souffert financièrement à cause du tsunami. Ils ont perdu des machines à briser la glace, des caisses à poissons, des générateurs, des bâtiments et des stocks de poisson. Les sommes qu'ils avaient avancées aux pêcheurs sur leurs prises sont restées improductives pendant toute la saison où il n'a pas été possible de pêcher. L'argent a été bloqué en moyenne pendant deux ou trois mois concernant les unités de pêche traditionnelle, et de sept à huit mois dans le cas des unités mécanisées. Certaines sommes sont restées gelées avec d'autres marchands en gros qui ne sont pas en mesure de les rendre, étant donné que les transactions habituelles ont été affectées pendant une longue période. Ces marchands ont perdu autour de 50.000 Rs (1,096\$ US) à 500.000 Rs (10,925\$ US). De telles pertes n'ont pas été prises en considération par le gouvernement ou les OSC. Ils ont été contraints de dépendre des prêteurs sur gage qui prêtent avec des intérêts annuels de 60%. Il est aussi possible d'emprunter auprès de ceux qui ont reçu des compensations de la part du gouvernement pour la perte de membres de leur famille. Normalement, dans ce cas, le taux de ces emprunts s'élève entre 24 et 36% par an. Les marchands ne trouvent pas autant de poisson qu'autrefois, ce qui implique que leur activité commerciale a diminué après le tsunami. Il n'y a que peu de nouveaux entrants dans ce commerce, surtout des gens qui ont reçu une compensation à la mort de leurs proches. Cependant, leur manque d'expérience professionnelle les empêche de réussir dans cette activité.

Il y a d'autres personnes également qui avaient investi dans la pêche et qui ont subi des pertes après le tsunami, entre autres des propriétaires d'usines à glace et des fournisseurs d'équipement de matériel de pêche. Eux aussi ont emprunté de l'argent aux prêteurs sur gage, et ceux qui avaient reçu des compensations. Certains ont cessé leur activité.

De nouvelles maisons

Dans le cadre de la réhabilitation, une proportion non négligeable de villages de pêcheurs de Tharangambadi, Nambiar Nagar, Arcottuthurai et Akkarapettai seront déplacés à 750m ou 1km5 de leur lieu d'habitation. Les pêcheurs pensent

que cela aurait certainement un impact négatif sur leurs moyens d'existence, car cela leur demanderait des efforts supplémentaires et du temps pour prendre la mer, cela conduirait à un détachement progressif de la mer et du mode de vie des pêcheurs et détournerait les jeunes générations du métier. Il est très important que les pêcheurs soient en mer à une heure bien précise s'ils veulent faire une bonne pêche. Ils ne peuvent décider s'ils doivent aller pêcher que s'ils sont au bord de la mer, après avoir observé le vent et la direction du courant. De plus, ils doivent réparer leurs filets et mettre leurs bateaux à l'abri dans la journée. Les pêcheurs ne peuvent pas fréquenter la plage aussi facilement s'ils sont relogés dans des endroits qui, en moyenne, se situent à 1 km du rivage. Les marchandes de poisson pensent également que leurs difficultés vont s'accroître après avoir été transférées car elles devront trimer encore plus.

A partir de ces expériences, nous pouvons conclure que la stratégie de distribution de biens après le tsunami n'a pas été vraiment planifiée, ce qui a, dans une certaine mesure, mis en échec les bonnes intentions des OSC. Il est clair que les interventions de réhabilitation ne devraient pas être menées par les donateurs ou les OSC qui ne connaissent pas du tout la situation locale. Une bonne connaissance du milieu est essentielle pour qu'une intervention ait du sens. Toute intervention devrait être guidée par la volonté d'assurer la durabilité et la diversité plutôt que par la charité.

La médiatisation ne devrait pas être le seul critère pour formuler des plans de réhabilitation. On devrait veiller à ce qu'il n'y ait pas d'inégalités dans l'attention portée aux différents groupes dans les zones d'intervention. Au lieu d'accentuer sa vulnérabilité, une intervention devrait plutôt renforcer la cohésion de la communauté bénéficiaire.

La mise en œuvre de la réhabilitation ne devrait pas créer de divisions au sein des communautés bénéficiaires. Les principes suivis par les OSC—comme s'abstenir de créer du nouveau capital dans le secteur de la pêche mécanisée—sont suffisamment importants pour être soulignés. Plutôt

que l'action d'une seule organisation, des efforts conjoints des OSC sont plus efficaces, étant donné la complexité de la réhabilitation.

L'approche des OSC devrait se concentrer sur les gens, plutôt que sur leurs souhaits, qui pourraient s'avérer non durables à long terme. Les principes de justice et d'équité peuvent avoir différents sens dans différents contextes et il est important de le savoir pour une OSC.

En résumé, la distribution de capital dans la période suivant le tsunami, quoi qu'étant une preuve du souci de bien faire de la part des OSC et des donateurs, montre bien les écueils rencontrés en voulant trouver un consensus entre eux pour une approche plus durable. Sans aucun doute, la création de capital sans discernement dans la pêche, n'aidera pas la communauté visée, mais fera plus de tort à leurs moyens d'existence, leurs traditions et leur culture. Ceci devrait ouvrir les yeux de tous ceux qui désirent s'investir dans la réhabilitation des communautés de pêcheurs, en particulier lorsque la communauté a un lien organique avec ses sources de revenus et des pratiques qui accompagnent ces liens. Les bonnes intentions ne suffisent pas, mais une bonne compréhension de la situation rend l'intervention plus significative. 3

Cet article est un extrait d'une étude faite par S. Thaddeus (tkp2000@gmail.com) de l'ONG Co-ordination et Centre de Ressources (www.ncrc.in), Nagapattinam, Tamil Nadu, Inde

«Changing Tides :Gender, Fisheries and Globalisation » Coordonné par Barbara Neis, Marian Brinkley, Siri Gerrard et Maria Christina Maneshy, Halifax : Fernwood Publishing, 2005, 307pp

Réfléchi, dense, intégratif

Une recherche exceptionnelle, d'actualité,
qui traite de la manière dont la mondialisation affecte
la vie des femmes et les relations de genres dans la pêche

«Changing Tides: Gender, Fisheries and Globalisation » est un recueil d'articles de recherche exceptionnels, d'études de cas, de rapports et de brefs commentaires couvrant 18 pays, et incluant des femmes travaillant dans la pêche, des militantes au sein des communautés, des chercheuses et des universitaires du Sud et du Nord. Ce livre illustre le déroulement d'un processus de recherche et développement intéressant, lancé tout d'abord au Canada et qui vise à mieux entrevoir et analyser les effets de la mondialisation sur la vie des femmes et les relations de genres dans le secteur de la pêche. L'esprit de cette publication est clairement indiqué. Il s'agit d'une « approche féministe qui se veut mondiale, critique, holistique et intégrative ». Les coordinatrices méritent d'être félicitées pour avoir rassemblé cette vaste documentation sur les thèmes retenus (genres, mondialisation, pêche) et pour avoir dépassé les frontières habituelles des méthodologies traditionnelles, pour avoir fait de ces diverses contributions un ensemble fort utile et créatif.

Le livre lui-même reflète la nature même de ce projet—réflexion, densité, intégration, profondeur et diversité. Il fait sans cesse passer le lecteur du vécu ordinaire des femmes à la théorie puis, retour au local. Il faut du temps pour le lire et le digérer. J'ai l'impression qu'il ne sera pas très accessible pour certaines participantes à ce programme, dont il est cependant une composante tout à fait marquante. Il y a des articles qui font un

usage assez pesant du vocabulaire habituel du féminisme, du poststructuralisme et de la déconstruction dans l'analyse de la mondialisation, des races et des identités hommes-femmes. D'autres, notamment les auteurs de l'article sur « les changements dans la pêche Islandaise » parviennent bien à expliciter au fil du débat les analyses fournies par les outils théoriques, de sorte que le lecteur voit plus clairement les liens de cause à effet qui apparaissent grâce à la documentation ainsi fournie.

Les éditeurs ont simplifié la tâche du lecteur en organisant cet ouvrage de telle manière qu'il puisse assimiler la profondeur et la complexité des liens entre les trois grands thèmes retenus. L'introduction de Barbara Neis établit les grandes lignes du raisonnement qui sous-tend le plan de l'ouvrage ; elle résume l'évolution des connaissances en matière de genres, de mondialisation et de pêche, et situe « Changing Tides » dans le cadre des initiatives de recherche qui ont donné lieu aux diverses contributions. Le livre est divisé en six parties. Les deux premiers chapitres donnent une image globale des trois pôles de la réflexion. Le chapitre de Martha MacDonald sur « Elaboration d'un cadre pour analyser les relations entre Genres, Mondialisation et Pêche » est particulièrement utile. Il commence par « établir des liens » et guide le lecteur vers certaines des questions qu'on pourrait se poser sur divers aspects : chalutage, production consommation ...

Etablir des liens

Au fil de la lecture apparaissent les liens de cause à effet, les interactions, par delà les schémas de pensée habituels, et l'on y

voit plus clair entre mondialisation et problèmes de genres. Citons Macdonald ». La pêche constitue un excellent champ d'observation pour l'exploration des processus d'accumulation du capital et des relations de classes et de genres. En analysant ensemble Pêche et Mondialisation, on embarque pour un voyage plus dense, pour une compréhension plus approfondie du vécu des femmes, en écoutant des voix auparavant inaudibles.

Dans la deuxième et troisième partie, le chevauchement d'études de cas régionaux et locaux avec des réflexions théoriques sur les questions relatives à l'identité des femmes, leurs rôles, leurs droits, leur race et leur classe, a pour effet de garder le livre enraciné dans le vécu des femmes de la pêche. Il cartographie bien le foyer et la communauté au centre d'un cadre plus général. Le résultat est que, tandis que le lecteur lit ces histoires locales, il la retrouve dans le chapitre suivant sous un éclairage cette fois conceptuel, ce qui permet de faire apparaître les similitudes entre la vie des femmes vivant sur la côte Est du Canada, et celles des femmes des villages de pêcheurs sur la côte Sud de l'Inde.

La quatrième partie contient toute une gamme de réflexions relatives aux effets de la mondialisation sur les régimes de gestion de la pêche qui se concrétisent au travers des réalités de genres, de classes,

de cultures et d'identités nationales. Les différents textes mettent en lumière la façon dont la mondialisation et la discrimination par les genres se combinent pour conditionner l'accès des femmes aux ressources marines dans le cadre des politiques de préservation de ces ressources au Mexique, pour mettre en danger la santé des Chiliennes au travail, pour limiter leur participation à des mécanismes de gestion (contrôle de qualité...) en Norvège. L'article sur les répercussions du régime des quotas individuels sur les communautés de pêcheurs en Islande montre bien les dégâts que peuvent causer des systèmes de gestion agressifs, conquérants, insensibles aux questions de genres. Le fait que les femmes ne sont pas les victimes passives : pour preuve, l'article sur l'utilisation des prises accessoires des chalutiers au Ghana, où le statut social de certaines femmes leur permet de se lancer dans les affaires à la faveur de la mondialisation de la pêche. Dans la cinquième partie, les auteurs posent des questions essentielles sur la nature des informations collectées et mettent en garde contre les dangers de « l'impérialisme intellectuel » de travaux de recherche partisans reflétant le caractère prédateur de la mondialisation.

Une approche féministe.

L'article de Siri Gerrard suggère qu'une approche féministe dans la recherche fournit des outils d'analyse permettant de

corriger les déséquilibres dans les relations hommes-femmes. L'information peut en effet faire évoluer les rapports de force.

La recherche dans les pays du Nord peut et doit s'enrichir des analyses des gens du Sud et d'une approche intersectorielle, multidisciplinaire. Deux universitaires canadiens ont transféré un cadre conceptuel élaboré par la féministe Indienne Bina Agarwal pour mieux comprendre les fondements matérialistes des aspects de genres dans la dégradation de la ressource en Inde.

La dernière partie expose les conséquences de l'addition du capitalisme néolibéral mondialisé et des rapports de force inégaux qui prévalent entre sexes, races, classes sociales, traditions culturelles, frontières géographiques. Voir la déclaration de l'atelier du Réseau genres-mondialisation-pêche qui est à l'origine de cet ouvrage, et aussi le « Mot de la fin » rédigé par Barbara Neis et Maria Christina Maneshy. Les auteurs de cette partie ont fait un résumé très utile des thèmes principaux qui ressortent des divers documents rassemblés dans cette publication. Ils identifient aussi des pistes de recherche pour l'avenir.

Les processus en cours dans la mondialisation sont « fondamentalement entachés de préjugés de genres. Cela devient très visible grâce aux deux loupes (Pêche et Genres) fournies par ce livre, qui permettent de mieux comprendre les diverses répercussions des processus à l'œuvre en balisant le terrain, en repérant les interconnexions, les rapports de force agissant sur nos vies à tous les niveaux.

Cet ouvrage ne se contente pas de cartographier des forces destructrices, il met aussi en évidence la résistance des femmes, d'autres façons de faire, d'autres relations avec la pêche et les ressources naturelles que suggère une vision féministe des choses.

Au début du livre, la militante féministe Indienne Nalini Nayak nous rappelle que l'approche féministe appliquée au monde de la pêche préconise depuis longtemps d'autres formes de développement, des modes de vie plus durables, selon l'expression suivante : « Fisheries for need,

not greed » (Pêcher pour vivre, pas pour amasser toujours plus).

Ce recueil démontre que la recherche créative, et des projets de développement comme celui qui a été à son origine, s'inspirant des éclairages fournis par une perspective de genres et s'appuyant sur des forces de changement à travers le monde, nous permettent « d'entrevoir d'autres façons de faire plus favorables à la vie et à la justice »

Cette revue est de Jackie Sunde (jackie@masifundise.org.za), chercheur à la »Masifundise Development Trust, Cape Town, Afrique du Sud

Brèves

Tsunamiversaire ...

Voilà presque un an que cette tragédie meurtrière a touché les communautés côtières autour de l'Océan Indien, le tsunami du 26 décembre 2004, déclenché par un tremblement de terre sous-marin gigantesque sur les côtes du Nord de Sumatra, faisant plus de 224.000 victimes, et déplaçant plus de 1.6 millions de gens dans des pays allant de l'Indonésie à la Somalie.

Peu de gens souhaitent se remémorer ce désastre, mais en même temps, peu de gens peuvent l'oublier. Plusieurs personnes et groupes veulent commémorer cet événement en organisant des cérémonies à l'occasion de ce premier anniversaire.

La Thaïlande, où le nombre de morts dû au tsunami s'élève à 5.395, semble avoir pris de l'avance, en offrant de prendre en charge le vol et les frais d'hôtel des familles des 2000 victimes étrangères tuées dans ce désastre.

Le gouvernement Thaï a déclaré qu'il ajouterait deux nuits d'hôtel au Sud Ouest de la Thaïlande.

Déjà presque 3000 survivants étrangers du tsunami, et des membres des familles

de victimes ont dit au gouvernement Thaï qu'ils se rendraient aux services à la mémoire des victimes prévus sur les plages. Plus de 14.000 invités sont attendus pour assister aux cérémonies du souvenir qui doivent se tenir du 25 au 27 Décembre dans les

provinces côtières d'Andaman en Thaïlande.

Cinq endroits sont prévus pour que les gens puissent assister aux cérémonies du souvenir qui se tiendront entre 9h30 et 10h30 à Patong Beach et Kamala Beach dans la province de Phuket, les villages de Bang Niang et Nam Khem dans la province de Phang Nga et l'île Phi Phi dans Krabi.

Outre les survivants et leur famille proche des victimes du tsunami, 60 chefs d'état et autres invités de marque sont attendus

pour les cérémonies. Près de 4.000 chambres d'hôtels, en majorité dans les provinces de Phuket et de Phang Nga, ont été réservées pour les invités. De plus, quelques maisons particulières Thaïes ont été préparées comme hébergement alternatif pour ceux qui préfèrent être logés

chez l'habitant.

Offres artistiques.

Douze projets en provenance des pays Nordiques ont été envoyés dans le cadre d'une compétition pour ériger un futur mémorial à la mémoire des victimes du tsunami.

La Finlande en a soumis 7, en tête des projets des pays Nordiques. La Suède arrive en deuxième position avec 3, suivie par le Danemark avec 2. La Norvège n'a pas participé à la compétition.

Les USA sont le leader incontesté en proposant 104 projets, suivis par la Thaïlande avec 70 et le Royaume Uni avec 25. Jusqu'ici, des artistes venant de 42 pays ont soumis des projets pour le mémorial qui sera érigé à Khao Pak.

L' Australie également

Le gouvernement australien se met de la partie aussi. Il a promis d'aider les proches parents des Australiens qui sont morts à cause du tsunami dans l'océan Indien. Il participera donc aux frais de voyage et de séjour de ceux qui iront commémorer le premier anniversaire sur place, dans les régions officiellement reconnues comme sinistrées lors de cette catastrophe.

Un an après

Presque un an après le tsunami dévastateur de décembre dernier, les Indonésiens de la province d'Aceh commencent à reconstruire et à rebâtir leur vie et leurs moyens d'existence—ayant à cœur de construire un avenir meilleur, nous rapporte l'agence humanitaire Church World Service.

Avec autant de bateaux de pêche détruits, le retour à une pêche productive est fondamental pour le redressement d'Aceh, et c'est ce qui se passe affirme le Church World Service

Comme beaucoup d'autres personnes

déplacées vivant sous des tentes ou dans des baraques, les pêcheurs d'Aceh qui ont perdu leur maison et leur bateau dans le tsunami aspirent à revenir et avoir leur propre maison à nouveau.

Espoirs des orphelins.

La Malaisie a lancé un projet pour apporter l'espoir aux 800 enfants orphelins après le tsunami de décembre 2004.

L'école religieuse Pesantren Terpadu Al Fauzul à Kota Jantho, la capitale de la région vallonnée d'Aceh Besar à Sumatra, en Indonésie sera bientôt reconstruite et pourra recevoir les orphelins du tsunami.

La reconstruction de l'école sera assurée par la Malaisie et elle accueillera environ 800 orphelins. Le directeur de l'école Zahari Yusuf, 32 ans, a dit que la contribution de la Malaisie comprendrait trois dortoirs pour loger les garçons et les filles, une salle de restauration, un hall à fonctions multiples, et des bâtiments pour les classes et les laboratoires.

Des nouvelles de la reconstruction.

Comme le premier anniversaire approche, l'agence Oxfam International invite les reporters à venir constater l'avancement de ses programmes clefs pour la reconstruction.

Le travail d'Oxfam se concentre désormais sur la reconstruction

sur le long terme des communautés dévastées au Sri Lanka, en Indonésie et Inde du Sud.

Voici quelques-unes des régions où Oxfam s'est engagée au cours de l'année passée et que les journalistes sont invités à visiter :

- Programmes « argent contre travail de reconstruction » : Oxfam aide les gens à reconstruire leurs communautés en développant des

programmes « argent contre travail de reconstruction » qui rétabliront leurs moyens d'existence comme la pêche, l'agriculture, et la production de sel.

- Abris : Oxfam continue à construire des abris dans les régions les plus touchées. Rien qu'au Sri Lanka, plus de 3700 abris ont été construits.
- Communautés marginalisées : Oxfam s'engage à distribuer de l'aide aux populations les

plus vulnérables, victimes du tsunami, telles que les femmes ou les ouvriers appartenant à des castes inférieures, et a mis au point des outils financiers et autres programmes de reconstruction pour développer les infrastructures en vue d'une croissance à long terme.

Projet de simulation

Des chercheurs en

Inde vont lancer un projet l'année prochaine, en utilisant une simulation par ordinateur visant à estimer l'impact d'un éventuel tsunami dans les minutes qui suivent un tremblement de terre.

De telles simulations aideront l'Inde à élaborer un plan de survie au cas où il y aurait un tsunami, réduisant au maximum les pertes en vies humaines et en habitations.

Les tsunamis sont rares et sporadiques, mais nous avons besoin de comprendre

les facteurs communs à tous ces événements.

Les tsunamis générés par des tremblements de terre ont frappé l'Inde en 1881, 1941 et 1945, et un autre, en Indonésie, en 1883 avait été causé par une éruption volcanique.

La littérature Indienne, et de récentes découvertes archéologiques suggèrent aussi que des tsunamis ont eu lieu il y a 2000ans, a déclaré à l'Associated Press K.S.Krishna, de l'Institut Géographique National.

Les conclusions de ces recherches feraient partie du plan de prévention des catastrophes éventuelles touchant le littoral, qui inclurait également un système d'alerte, et des mesures de gestion de la crise en cas de cyclones, coulées de boues, éruptions volcaniques, érosion côtière, prolifération d'algues dangereuses, et marées noires.

L'Inde met au point un centre d'alerte de tsunami dans la ville d'Hyderabad, au Sud, pour un coût de 28 millions de dollars us, qui devrait ouvrir en septembre 2007.

L'Inde a une côte qui s'étend sur 7500 km le long de laquelle vivent 250 millions de personnes.

Le tsunami de décembre 2004 a tué 10.749 personnes en Inde. Au moins 2,7 millions de gens ont été affectés par le tsunami.

La haute mer. Le soleil s'enfonce, est avalé par les brouillards, bien avant d'atteindre l'horizon. Pendant un bref instant, la mer est rose d'un côté, et bleue de l'autre. Puis les eaux s'assombrissent. La goélette glisse, minuscule, sur la surface d'un cercle d'épais métal terni. Et à l'heure la plus paisible, alors que le soir tombe, des centaines de marsouins émergent de l'eau, jouent autour de nous pendant un moment, puis fuient vers l'horizon, là où il n'y a pas d'hommes. Ils laissent derrière eux le silence et l'angoisse d'eaux primitives.

— Extrait de *La Mer Proche*, d'Albert Camus

L'icsf est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'oit. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO. L'icsf est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Inde) et à Bruxelles (Belgique). Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'icsf.

SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net> ou <http://www.icsf.org>

publié par
Chandrika Sharma pour le
Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche
27 College Road, Chennai 600 006, Inde
tél : (91) 44-2827 5303 fax : (91) 44-2825 4457
e.mail : icsf@icsf.net

Bureau de Bruxelles:
CIAPA, Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
tél : (32) 2 - 652 5201 fax : (32) 2 - 654 0407
e.mail : briano@scarlet.be

préparé par
K G Kumar

traduction
Danièle Le Sann-CRISLA, Lorient

mise en page
Satish Babu

couverture
peinture de V.Prabakaran, un enfant de 11 ans victime du tsunami
à Nagapattinam, au Tamil Nadu, en Inde

crédit photographique
Naseegh Jaffer, Brian O'Riordan, Rolf Willmann, Cornélie Quist
Sebastian Mathew, Maria Christina Maneschky

brèves
Reuters, UPI, Bernama, Daily Times, AP

imprimé par
Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

SAMUDRA n° 42 novembre 2005
publication non commerciale à diffusion limitée